



***De la conception du projet Escale à sa concrétisation.
Enseignements et réflexions sur les deux premières années
du dispositif.***

Rapport conçu grâce aux échanges et entretiens avec les participant·e·s de la recherche-action et aux réunions hebdomadaires avec les équipes Basiliade Chemin Vert et Basiliade Escale.

Rédaction du rapport : Noemi Stella

Janvier 2023

Table des matières

Introduction	2
L'ouverture des appartements et la création d'une équipe Escale	5
Penser la « participation des résident·e·s »	7
Situation juridique & Santé mentale : une relation d'interdépendance	17
La santé mentale dans la vie en colocation	32
La sortie du dispositif	39
Conclusions	46
Recommandations et Propositions	52
Bibliographie	61

Introduction :

Ce rapport est issu d'une expérimentation d'une durée de deux ans (de novembre 2020 à novembre 2022) qui a vu la mise en place de 3 colocations non mixtes LGBTQ+¹ à Paris et d'un accompagnement social, médical, psychologique, juridique et à l'insertion professionnelle assuré par l'association Basiliade. Cette expérimentation s'inscrit dans un travail doctoral plus long, débuté en janvier 2019, qui s'est déroulé auprès de la formation doctorale ENS/EHESS « Sciences de la Société » et de l'association médico-sociale Basiliade. Le but de ce travail de thèse était celui de mener une recherche-action sur et avec des personnes de 16 à 35 ans LGBTQI+ en situation de précarité en Île-de-France, de visibiliser l'impact des LGBTQI+phobies sur leurs trajectoires résidentielles et affectives, ainsi que de concevoir avec eux et elles un dispositif concret afin de répondre aux besoins identifiés.

Les participant·e·s à la recherche-action ont été orienté·e·s par des associations LGBTQI+ franciliennes ainsi que par des acteurs non appartenant à ce réseau, tels que des médecins, des centres d'hébergement d'urgence, d'autres participant·e·s à la recherche-action. Parmi les associations avec lesquelles nous avons le plus travaillé pendant la recherche et que nous souhaitons remercier il y a Afrique Arc en Ciel, Aremedia, Acceptess-T, Les Dégommeuses, l'Ardhis, Les lesbiennes dépassent les frontières, le Mag, le Crips Île-de-France, Le Pasaje Latino, Shams et Le Refuge.

¹ Acronyme qui décrit les personnes qui s'identifient en tant que lesbiennes, gay, bisexuel·le·s, transgenre, queer, intersexe, etc.

Au total, 48 personnes ont pris part à la recherche-action. Aucun critère de statut juridique n'était demandé pour participer et la grande majorité des participant·e·s -40 sur 48- est composée de personnes exilées (sans papiers, demandeuses d'asile, déboutées, déclarées en fuite, réfugiées, titulaires d'un titre de séjour pour soins). Parmi eux et elles, 34 sont originaires d'Afrique (dont la majorité d'Afrique subsaharienne), 4 d'Asie, 2 d'Amérique du Sud et 8 d'Europe (tou·te·s français·es). Ils sont composé·e·s par 40 personnes cisgenre² et 8 transgenre³, dont 28 s'identifient en tant que gay⁴, 11 en tant que lesbiennes⁵, 5 hétérosexuel·le·s⁶, 3 bisexuel·le·s⁷ et 1 pansexuelle⁸.

Grace aux entretiens semi-directifs répétés et aux observations ethnographiques, il est apparu que le fil rouge de la précarité était constitué par l'insécurité et l'errance résidentielle.

Dans le contexte français, malgré l'existence d'études sur les personnes sans domicile fixe (Marpsat et Firdion, 2000; Pichon, 2007 ; Gaspard, 2013 ; Yaouancq et Duée, 2014 ; Gardella et Arnaud, 2018 ; Aranda, 2019) et sur les personnes victimes de discriminations LGBTQIphobes (Chartrain, 2013 ; Trachman et Lejbowicz, 2020 ; Neyton, Certes et al., 2022), les jeunes LGBTQI+ sans domicile fixe constituent un véritable angle mort de la recherche et des politiques publiques (FAS, 2020 ; Sauvaire et Stella, 2022).

Afin de s'inscrire dans la lutte contre cette errance résidentielle contrainte et répétée qui favorise le risque de subir des violences physiques -et donc aussi d'être exposé·e·s à des infections sexuellement transmissibles- et de développer « des troubles psychiques réactionnels à la précarité des conditions de vie en France » (Médecins sans Frontières et le Comede, 2021 : 23), est né le projet Escalé. Ce dispositif a été donc construit sur la base des entretiens avec les participant·e·s et conçu avec elles et eux. Il consiste dans la création de colocations LGBTQI+ non mixtes afin de constituer des lieux « safe » où chaque résident·e bénéficie d'un suivi pluridisciplinaire afin d'être accompagné·e vers l'autonomie.

² Cis / Cisgenre : une personne dont l'identité de genre correspond à celle qui lui a été assigné à la naissance.

³ Trans/Transgenre : une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui lui a été assignée à la naissance.

⁴ Orientation sexuelle caractérisant les hommes ayant une attirance amoureuse ou sexuelle exclusivement pour des hommes.

⁵ Orientation sexuelle caractérisant les femmes ayant une attirance amoureuse ou sexuelle exclusivement pour des femmes.

⁶ Orientation sexuelle caractérisant les personnes ayant une attirance amoureuse ou sexuelle exclusivement pour des personnes du genre opposé.

⁷ Orientation sexuelle caractérisant les personnes ayant une attirance amoureuse ou sexuelle pour les hommes et les femmes.

⁸ Orientation sexuelle caractérisant les personnes qui peuvent avoir une attirance amoureuse ou sexuelle pour toute personne, quel que soit son genre.

Ce rapport est donc issu d'une recherche-action menée dans le cadre d'une thèse et se focalise non pas sur l'ensemble des 48 participant·e·s, mais sur les 11 personnes qui ont pu bénéficier de la mise en place du projet concret « Escale » de l'association Basiliade, grâce notamment au financement de la Fondation Paris Habitat.

L'objectif de ce document n'est pas de réaliser un compte-rendu détaillé des trajectoires de ces 11 résident·e·s car un bilan de l'accompagnement pluridisciplinaire a été envoyé à la Fondation Paris Habitat. Dans ce rapport en revanche, nous avons décidé de nous focaliser sur les éléments qui n'avaient pas été prévus lors de la conception du projet et qui ont pris une place importante au fur et à mesure de ces deux premières années d'expérimentation. Ils ont amené l'équipe salariée et bénévole de l'Escalé à se questionner sur les modalités et la structure de l'accompagnement, à adapter la prise en charge et à mieux comprendre le public accompagné. Dans l'introduction du rapport nous allons présenter brièvement l'origine de la mise en place de l'Escalé et d'une équipe dédiée, ensuite nous allons aborder le thème de la participation comme axe central du projet et les entraves qui ont été observées. Nous allons ensuite visibiliser la question de la santé mentale qui s'est révélée être centrale dans le projet à la fois en lien avec les procédures juridiques et dans la vie en colocation. Pour conclure nous analyserons la question de la sortie du dispositif Escalé et les différentes positions des résident·e·s vis-à-vis du post-Escalé. Le document se termine avec des recommandations et propositions qui partent de l'expérimentation Escalé et qui souhaitent dépasser le cadre du projet. Si les créateurs/créatrices et bénéficiaires de l'Escalé représentent un public très spécifique -exilé·e·s, LGBTQ+, jeunes, en forte précarité, avec un vécu d'errance, les questionnements critiques et les recommandations de ce rapport pourront être adaptés à d'autres publics et participer à développer des réflexions et des méthodes d'accompagnement médico-social spécifiques sur des sujets proches.

Pour la concrétisation du projet Escalé, l'association Basiliade remercie toutes les institutions qui ont soutenu cette expérimentation : la Fondation Paris Habitat, le bailleur Élogie-Siemp, la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, la Fondation Abbé Pierre, la Ville de Paris et l'Association Solidarité Sida.

L'ouverture des appartements et la création d'une équipe Escale

Les premier·e·s 11 résident·e·s de l'Escalé ont été hébergé·e·s au sein de 3 appartements situés dans le nord de Paris (20^{ème} et 18^{ème} arrondissements) appartenant aux bailleurs sociaux Élogie-Siemp et RIVP. Chaque appartement est doté de trois chambres individuelles afin de garantir l'intimité à chacun·e et d'un salon qui constitue l'espace collectif.

Les 11 résident·e·s sont issu·e·s de la recherche-action. Pour accéder au dispositif il y a eu trois étapes :

- Au moment de l'ouverture des appartements, la doctorante rédigeait un premier bilan global sur la situation des participant·e·s à la recherche-action en errance résidentielle.
- Lors de la réunion d'équipe, l'ensemble de l'équipe médico-sociale s'exprimait sur les personnes qui étaient dans les situations les plus urgentes et dangereuses.
- La procédure d'admission prévoyait ensuite que ces jeunes soient rencontré·e·s par le binôme infirmière + travailleur·e·se social·e et plus tard par le/la psychologue.

Les 3 premières colocations étaient composées ainsi : la première hébergeait 3 hommes cis gay, la deuxième 5 femmes cis lesbiennes et la troisième 2 hommes cis gay et 1 femme trans hétérosexuelle. Les pays d'origine des résident·e·s sont le Sénégal, la Guinée, l'Algérie, l'Angola, le Mali, le Cameroun, la Cote d'Ivoire et le Pérou. Leur âge est compris entre 19 et 35 ans.

Si au moment de l'entrée dans l'Escalé personne n'avait un emploi déclaré, leurs niveaux d'études sont très variés, en allant d'une personne analphabète qui n'a jamais été à l'école à une personne titulaire d'un master de commerce international et ayant fait un parcours académique à l'étranger.

Le premier appartement a ouvert en août 2020, le deuxième en décembre 2020 et le troisième en avril 2021. Au départ étant donnée la petite taille du projet Escalé, les résident·e·s de l'Escalé étaient accompagné·e·s par l'équipe médico-sociale de Basiliade Chemin Vert (CV)⁹ et par une quinzaine de bénévoles recruté·e·s sur le projet Escalé. L'équipe CV travaille avec un public qui a beaucoup de points en commun avec celui de l'Escalé, notamment des personnes majoritairement issues d'Afrique subsaharienne, en situation de précarité et avec une pathologie chronique. Au fur et à mesure du temps l'équipe s'est rendue compte malgré

⁹ Qui était composée par 5 travailleuses sociales, 1 psychologue, 3 personnes travaillant au sein du pôle insertion professionnelle, 1 juriste, 1 médecin coordinatrice, 2 infirmier·es, 1 logisticien et 1 chef de service. Pour un total de 15 salarié·es.

ces similarités que le suivi des Escalien-ne-s n'était pas du tout comparable. Cela demandait beaucoup plus de présence et de travail que prévu : par exemple, toutes les réunions d'équipe hebdomadaires étaient « phagocytées » par l'Escale et il restait peu de temps pour parler des résident·e-s hébergé·e-s dans les autres dispositifs. Des échanges lors de la réunion d'équipe du 25-05-2021 synthétisent bien le constat de cette situation :

Infirmière 1 : vendredi on en a parlé en APP¹⁰. Si c'est seulement notre équipe c'est compliqué d'intervenir, on aurait besoin du recrutement d'un éducateur et d'interventions plus régulières. Nous on ne peut pas passer assez régulièrement.

Coordinatrice : pour moi le premier but c'est de les loger

Infirmière 2 : pour moi ce n'est pas juste un toit, il faut les mettre en sécurité. On n'avait pas pris en compte qu'est-ce que ça induit d'accompagner des jeunes et des mômes qui sont cassés.

Chargé de l'insertion professionnelle : sur les problèmes dans les colocations c'est que c'est des nouvelles colocations, et ça arrive tout le temps avec des nouvelles colocations, tout le monde a des psycho-traumas.

Juriste : et ils viennent d'arriver en France donc le choc culturel se vit en ce moment, tandis que dans les autres colocations c'est des personnes qui sont arrivées il y a longtemps.

[Notes de terrain, réunion d'équipe du 25-05-2021]

Comme ça émerge lors de cette réunion d'équipe, les résident·e-s de l'Escale sont en effet plus jeunes par rapport aux personnes accompagnées d'habitude par l'association. Si cela explique qu'ils et elles ont moins de problèmes physiques que les adultes vivant avec une pathologie chronique depuis plusieurs années, cela implique également que dans la majorité des cas iels n'aient jamais vécu seul·e-s dans des appartements. Une présence régulière au sein des colocations est ainsi nécessaire afin de travailler collectivement les questions du ménage, de la gestion des espaces collectifs, de comment utiliser la machine à laver, comment régler le chauffage et prévenir les conflits.

Ensuite, comme le dit l'infirmière 2, l'équipe a la sensation de faire face à des « mômes cassés », cette expression est très significative. Tou-te-s les jeunes rentré·e-s dans les colocations ont été rejeté·e-s par leur famille et sont souvent mis·es à l'écart par leurs proches. Une fois arrivé·e-s en France ils et elles ont demandé l'asile en raison des persécutions LGBTQphobes subies. La grande majorité d'entre eux et elles est en train de

¹⁰ Analyse des Pratiques Professionnelles : un temps mensuel pour échanger sur des situations de difficulté rencontrées par l'équipe.

vivre un « deuil » lié à l'abandon de leur pays natal, de leur vie au pays, ainsi que d'une partie de leur entourage. Avoir intégré le projet Escale représente une opportunité pour se ressourcer, prendre soin de son corps et sa santé mentale et se projeter dans un avenir plus stable et sécurisant.

Si comme le dit le chargé d'insertion professionnelle les psycho-traumas (notamment en lien avec le rejet et le parcours migratoire) ne sont pas propres aux Escalien·ne·s, il est vrai aussi que iels sont plus récemment arrivé·e·s en France et que dans chaque nouvelle colocation il y a plus de conflits que dans celles existantes depuis plus longtemps, par conséquent il est logique que les nouvelles colocations demandent plus de temps et de suivi que les autres.

Étant donnés ces éléments, une nouvelle équipe qui travaillera seulement sur l'Escale commence à se constituer à partir de juillet 2021. Une travailleuse sociale de Basiliade Chemin Vert intègre l'équipe Escale et une infirmière de Basiliade Chemin Vert est employée à mi-temps sur l'Escale. À elles s'ajoutent :

- 1 chef de service Escale : à partir de juillet 2021
- 1 éducateur spécialisé : à partir de juillet 2021
- 1 éducatrice spécialisée en alternance : à partir de septembre 2021
- 1 éducatrice spécialisée : à partir d'octobre 2021
- 1 psychologue à mi-temps : à partir de décembre 2021

À partir d'octobre 2021 des bureaux de l'Escale ouvrent dans le 2^{ème} arrondissement à Paris et sont consacrés à l'équipe, bénévoles et résident·e·s de l'Escale.

Penser la « participation des résident·e·s »

L'ambition première de cette recherche-action était d'identifier les obstacles rencontrés par les jeunes LGBTQ+ en situation de précarité et de construire un projet concret avec elles et eux. La dimension de la « participation » était donc centrale : ce sont les jeunes qui ont exprimé le besoin de mettre en place des hébergements – et plus en particulier des colocations LGBTQ+ à Paris – et ce sont eux et elles qui ont structuré le dispositif. Comme le Conseil pour les Droits Humains des Nations Unies a déclaré dans *Guidelines for the Implementation of the Right to Adequate Housing* (2020 : 6), « les personnes qui ont besoin d'être logées devraient être traitées comme des détentrices de droits et des expertes en ce qui concerne une vie digne et non des *recipients of charity*. Ils et elles doivent participer activement et librement dans la conception et la mise en place des projets qui les concernent ». Cette participation prend plusieurs formes, elle implique aussi bien la prise de

décisions concernant la structure de l'Escale et son organisation, que la planification d'activités ludiques. Parmi celles-ci on peut observer :

→ **La rédaction du règlement interne pour chaque colocation.**

Dès que les colocataires intègrent un appartement, iels sont accompagné·e·s par un·e travailleur·r·se social·e lors de la rédaction du règlement interne. C'est à ce moment-là que les résident·e·s établissent leurs règles par rapport au ménage, à l'achat de produits alimentaires (en commun ou pas), aux invité·e·s, etc. Cela contribue à l'appropriation de l'appartement et à le rendre sécurisant pour ses habitant·e·s : par exemple dans l'appartement des femmes cis, elles ont décidé pendant les premiers mois d'interdire la venue d'hommes cis dans l'appartement -dans la journée et la nuit- car cela était associé à un sentiment de mise en danger. Cette règle a ensuite été retirée par les colocataires elles-mêmes lors d'une réunion qui a eu lieu 6 mois plus tard. Le règlement interne de chaque appartement peut être modifié à plusieurs reprises, le but étant de correspondre au mieux à l'organisation et l'entente entre les colocataires.

Au moment de la conception du projet, beaucoup de participant·e·s à la recherche-action qui étaient hébergé·e·s dans des CHU ou CHRS ont partagé leur détresse face à un cadre normatif d'hébergement trop restrictif. Ainsi Pape¹¹, homme cis gay sénégalais de 23 ans :

« Le problème du foyer c'est que à partir de 21h personne ne peut plus rentrer dans le foyer et moi je ne peux jamais dormir avec quelqu'un et c'est horrible car [avec mon copain] on n'a pas de temps ensemble. »

[Extrait d'entretien, le 04/10/2019]

Et Alyssa, femme trans hétéro saoudienne de 21 ans hébergée dans un CHRS :

« Dans ce foyer on n'est pas libres, par exemple on ne peut pas sortir...c'est-à-dire on peut sortir le matin jusqu'à l'après-midi et le soir, mais par exemple si je veux sortir avec mes ami·e·s le weekend j'ai pas le droit. Ici c'est un peu comme une prison...quand j'étais en Arabie Saoudite et je faisais mes études je sortais avec mes ami·e·s, j'étais libre. En tant que femme en Arabie Saoudite je ne pouvais pas sortir la nuit, il y a que les hommes qui sortent pour aller dans les bars, mais je pouvais inviter mes ami·e·s chez moi. Ici je ne peux même pas inviter mes ami·e·s dans le foyer. »

[Extrait d'entretien, le 08/09/2019]

Un élément soulevé dans les récits de Pape et Alyssa, concerne notamment l'interdiction de pouvoir passer du temps dans la chambre avec leurs amoureux/amoureuses et les proches.

¹¹ Tous les prénoms ont été anonymisés.

Comme le souligne l'enquête *La santé des personnes sans chez soi* (Estecahandy et Chauvin, 2009 : 25) : « Les conditions favorables à l'épanouissement de la vie affective et sexuelle des personnes sans abri dans les hébergements proposés ne sont jamais abordées, pensées et encore moins créées. Au contraire, la plupart du temps, il s'agit avant tout pour les acteurs de terrains « d'empêcher » les rapports sexuels des personnes sans chez soi ». Le modèle Escale, via son règlement de fonctionnement et ses appartements en diffus vise au contraire à rendre ces espaces d'intimité possibles et ne limite pas les sorties nocturnes de ses habitant·e·s, ni les soirées à l'appartement sous respect du règlement et sans déranger les voisin·e·s.

La possibilité d'avoir une chambre à soi, et donc un espace d'intimité, a comme but aussi de restituer de la dignité à la personne et qu'elle n'ait pas honte à recevoir des ami·e·s chez elle, au contraire de ce qui se passe pour les personnes hébergées dans des endroits plus exigus, sur-occupés et inadaptés comme les chambres d'hôtels sociaux (Macchi & Oppenchain, 2019 : 97).

→ **La rédaction du règlement de fonctionnement**

Le règlement de fonctionnement se différencie du règlement interne car il ne concerne pas seulement les règles internes à chaque appartement mais il structure le cadre normatif général concernant les droits et les devoirs de toute personne accueillie. Ce document, rendu obligatoire par la loi 2002-2, est normalement rédigé entièrement par les associations. Dans le cadre de l'Escale, au fur et à mesure que le projet commençait à prendre de l'ampleur et se stabiliser, il a été proposé de mettre en place des groupes de travail composés par des résident·e·s, des bénévoles et des salarié·e·s afin de revoir collectivement le règlement et le modifier. Le premier groupe de travail a débuté en mars 2022 et le nouveau règlement a été validé en mai 2022 lors du conseil de maison.

→ **Le conseil de maison**

Le conseil de maison est une instance mensuelle qui a vu le jour en juin 2021 et qui regroupe les trois piliers de Basiliade : les résident·e·s, les bénévoles et les salarié·e·s. Ces réunions sont animées par un·e résident·e et visent à recenser les besoins, les envies de chacun·e et visibiliser les difficultés, planifier les activités du mois (ludiques et de prévention) et prendre des décisions collectives (comme valider le règlement de fonctionnement par ex.).

Moussa, homme cis gay ivoirien de 22 ans, en parle ainsi :

N : Et est-ce que, depuis que tu es ici, est-ce qu'il y a des points positifs du projet

? Et est-ce qu'il y a des points négatifs ou des limites du projet ?

M : Le projet, je pense que c'est bien. Surtout dans les réunions...les conseils de maison. Parce que ça me permet d'échanger, de parler à tout le monde et ça fait du bien. Parce que là-bas après tout le monde parle, tout le monde dit ce qu'il a envie, tout le monde dit ce qu'il pense. Donc c'est... c'est important aussi.

[Extrait d'entretien avec Moussa, le 02/09/2021]

Ces instances sont vécues par les résident·e·s comme des moments d'échange où il est possible de s'exprimer. Ces moments ont permis de concevoir des activités, comme celle d'organiser un séjour de vacances collectif, de valider des décisions et ont aussi été un lieu de confrontation. C'est grâce à cette instance que le projet reste vivant et que toutes les voix sont entendues, y prendre part est donc important pour pouvoir s'exprimer mais aussi pour pouvoir entendre ce que les autres colocataires, bénévoles ou salarié·e·s ont à dire et continuer à construire le projet sur ces bases.

→ **Les ateliers et activités collectives**

Différents types d'activités collectives sont mises en place dans l'Escale :

- Celles-ci peuvent prévoir l'implication de partenaires extérieures et se focaliser sur des thèmes de santé, accès aux droits et insertion. C'est le cas par exemple du CRIPS pour les questions de vie affective et sexuelle, de l'Enipse pour les questions de santé mentale et de bien-être au sens large, des intervenant·e·s spécialisé·e·s dans l'insertion professionnelle pour préparer les résident·e·s aux entretiens d'embauche, des sorties culturelles au théâtre grâce à Culture du cœur, etc.
- D'autres activités sont organisées par les résident·e·s, et/ou les bénévoles et/ou les salarié·e·s. Ces activités peuvent être ludiques - petit-déjeuner tous les samedi matin, promenades dans Paris, brunch, atelier hip-hop – ou prendre la forme de groupes de parole, comme l'atelier « spiritualité » créé par un résident et un bénévole qui a lieu régulièrement.

Il n'y a pas obligation à participer à ces activités même si en fonction du projet personnalisé de chaque résident·e, deux activités par mois devraient être choisies. Cela varie en fonction de la situation psychologique et professionnelle de la personne. Son but est que l'équipe professionnelle et bénévole de l'Escale voit régulièrement les résident·e·s hors démarches administratives.

La participation des résident·e·s se manifeste entre autres par des actes d'appropriation du projet. À maintes reprises les Escalien·ne·s ont présenté le projet et répondu à des

professionnel·le·s sur son fonctionnement, cela est arrivé par exemple lors d'une formation menée en mai 2022 face à des cadres et travailleur·s sociaux·les, ou encore lors de la table ronde organisée par la « Pride des Banlieues » 2022 face à un amphithéâtre rempli de personnes.

Les résident·e·s sont aussi très impliqué·e·s dans l'accueil des nouveaux et nouvelles Escalien·ne·s : dès que des nouvelles personnes intègrent le dispositif, des résident·e·s se proposent de leur faire découvrir le quartier, et lors des « journées d'intégration » qui ont lieu tous les 4 mois les « ancien·ne·s » de l'Escale, c'est-à-dire ceux et celles qui ont quitté le dispositif, viennent rencontrer les nouvelles personnes pour parler de leur expérience.

La conception participative du projet et toutes les instances qui ont été construites au fur et à mesure que l'Escale se développait ont permis de mettre la participation des résident·e·s au centre du dispositif. Pour une partie de l'équipe salariée et bénévole de l'association la « participation » est perçue comme l'implication des résident·e·s dans les activités, avec constance et motivation (Rist, Rouxel, 2018) et quand cela est faible, elle est questionnée en tant que signe potentiel d'un dysfonctionnement. Si la présence et motivation de certain·e·s à organiser des activités ou à y prendre part est remarquable, les bénévoles et les salarié·e·s constatent aussi de manière générale « des difficultés à mobiliser les résident·e·s »¹². Cela s'exprime par le petit nombre de résident·e·s présent·e·s aux activités, par le fait que les personnes qui proposent des activités lors des conseils de maison ne vont finalement pas être toujours présentes le jour J et par le fait de ne pas prévenir en cas d'absence à un atelier ou activité à laquelle la personne s'était inscrite. Ce ressenti est parfois partagé par les résident·e·s mêmes. Cela a été le cas quand un résident -Jalil- avait organisé un match de foot auquel finalement aucun·e résident·e ne s'était inscrit·e. Jalil avait ensuite envoyé un message sur le groupe WhatsApp regroupant les résident·e·s, les bénévoles et les salarié·e·s :

« Bonjour tout le monde, j'espère que le weekend se passe comme il se doit. Comme je l'ai bien précisé lors du conseil de maison ce jeudi...le manque de motivation de la part des bénéficiaires est hallucinant voir inquiétant. La priorité devrait être axée sur l'origine de cette démotivation qui va de mal en pire. Je comprends que beaucoup de gens travaillent et j'entends très bien qu'ils ne peuvent pas parfois se rendre disponibles mais l'absentéisme de certains ressemblerait plutôt à de l'indifférence totale aux activités mises en place par des gens qui consacrent leur temps et énergies pour apporter leur pièce à l'édifice. On ne peut pas être occupés en permanence, même l'ex président des états unis trouvait un petit moment pour faire des vidéos sur tiktok et danser avec ses filles.

¹² Citation extraite d'une réunion d'équipe du 15-02-2022.

Les idées et initiatives ne manquent pas mais la volonté des uns et des autres n'est pas du tout là... [...] »

[Message envoyé par Jalil, homme cis gay de 34 ans, le 6-11-2021]

Jalil affirme ici que si certaines personnes comme lui auraient envie de s'impliquer activement dans le projet et ses activités, d'autres « manquent de volonté ». À la place d'envisager cette absence par un simple manque de motivation, nous allons nous intéresser à l'acceptation multiple de la participation ainsi qu'aux différents facteurs qui peuvent l'entraver.

La dimension collective

Dans le projet Escale la dimension collective est très présente. Non seulement les jeunes partagent leurs appartements à 3, 4 ou plus, mais les nombreuses activités proposées incluent beaucoup de personnes. L'équipe de l'Escalé s'est rendue compte que cette dimension collective est souvent difficile à soutenir sur le moyen terme car si au départ les résident·e·s s'impliquent dans le collectif, avec le temps iels s'en éloignent en préférant avoir plus d'espaces « à soi » et en développant d'autres activités de leur côté (professionnelles, militantes ou ludiques). Le fait de moins participer aux activités de l'association peut se traduire par un amoindrissement du lien de dépendance avec celle-ci et par le développement d'une sphère « hors-Escalé » qui sera davantage mobilisée dans la période « post-Escalé » quand le/la jeune sera moins entouré·e par l'équipe bénévole et salariée. De plus, si dans les premiers mois de colocation chaque résident·e fait des efforts pour s'entendre au mieux avec ses colocataires, au fur et à mesure du temps et des nombreuses médiations effectuées, des conflits peuvent s'ancrer entre les colocataires. Ces altercations font que ces colocataires vont s'éviter et fuir les moments collectifs afin de passer le moins de temps possible à côté les un·e·s des autres. Le collectif peut être ainsi à la fois « mobilisateur » (Duvoux et Vezinat, 2022) et favoriser le développement de liens et compétences entre pairs, que devenir un élément repoussant.

La langue

Les résident·e·s ne sont pas tou·te·s francophones. Ceux et celles qui ont besoin d'apprendre la langue fréquentent -indépendamment de leur situation juridique- des cours de français et se familiarisent au fur et à mesure avec le français, chacun·e à un rythme différent en fonction du niveau de scolarité et de la situation psychologique actuelle. Afin d'inclure ces jeunes, plusieurs stratégies ont été mises en place : que d'autres résident·e·s ou des bénévoles fassent les interprètes, faire des réunions entièrement en anglais, faire des ateliers séparés en fonction de la langue, etc. Bien que ces efforts aient contribué en partie à l'intégration et

participation des personnes non francophones, ces dernières participent tout de même moins aux activités collectives que les francophones.

Des rythmes denses

Les résident·e·s de l'Escale ont des rythmes quotidiens assez intenses. Comme on le verra dans la partie dédiée à la situation juridique et la santé mentale, les personnes sans papiers et celles qui ont entamé des démarches d'asile sont constamment « prises » par leur situation juridique qui leur empêche d'accéder à des formations ou à un emploi. Cette dimension d'attente dont on ne connaît pas la fin va impacter sur la motivation des résident·e·s à sortir et à se rendre aux activités collectives qui impliquent de prendre la parole et sociabiliser, aussi bien que sur l'organisation des journées. Certain·e·s résident·e·s passent leurs nuits sur le téléphone, sortent ou ont des insomnies, par conséquent iels passent une partie de leurs journées à dormir. Ce rythme « décalé » fait que les rendez-vous et activités sont peu fréquentés, et d'autant plus ceux organisés dans la matinée ou en début d'après-midi. Pour ceux et celles qui sont en insertion professionnelle et pour les personnes qui travaillent de manière non déclarée, la majorité de leur temps sera dédiée à leur emploi, alternance ou formation et leur temps libre investi davantage dans les relations personnelles et activités ludiques hors Escale. Cette participation par intermittence témoignée par l'équipe et les bénévoles peut être ainsi en partie explicable par une santé mentale précaire liée notamment à la situation juridique des résident·e·s et par leur quotidien professionnel, formatif et ludique.

« Participer » à différents niveaux

La question de la participation des usager·e·s a été inscrite dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale¹³. Afin de mieux comprendre cette notion, il est important de la définir. Le Conseil National des Politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) la décrit ainsi :

Le terme "participation" désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté.

Au niveau de la mise en œuvre de politiques, l'expression "participation" renvoie au fait de prendre part à une action collective.

Pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, participer représente une occasion de donner son avis, de faire connaître ses conditions de vie, de témoigner de son expérience.

¹³ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000215460/>

Et pour les acteurs professionnels, elle peut conduire à une amélioration des politiques et des lois conduites en se rapprochant au plus près des besoins et des attentes de la population concernée.¹⁴

La notion de participation adoptée dans le cadre de la recherche-action l'Escale converge avec celle du CNLE. La participation se décline en présence physique des résident·e·s à une multiplicité d'activités, tant festives et de partage qu'abordant des thématiques de prévention, d'accès à l'emploi, etc. et avec la prise de décisions : les personnes concernées étant les mieux placées pour connaître leurs besoins, c'est à elles qui revient la parole pour imaginer le projet Escale et en définir les contours.

Si la notion de participation est centrale dans l'Escale, le cadre du travail social est structuré par des rapports de dépendance où la « personne accompagnée est au centre » mais elle n'est pas la décisionnaire, car elle rentre dans une logique de « prise en charge » par l'association, il y a donc un lien de dépendance et d'aide unilatérale qui se met en place (Arnal et Haegel, 2019). Certaines décisions reviennent notamment à l'ensemble de l'équipe ou au cadre règlementaire qui régit l'association ou les appartements. L'ensemble des salarié·e·s prend des décisions concernant par exemple la possibilité ou pas qu'un·e résident·e reçoive un·e hôte pendant plusieurs jours à l'appartement, ou qu'il puisse partir de l'appartement pendant plusieurs semaines ou même, comme c'est arrivé, s'opposer à la demande d'adopter des animaux exprimée de la part des résident·e·s en raison de leur faibles moyens financiers ainsi que de la difficulté supplémentaire à trouver un hébergement post Escale à cause de la présence d'un animal. Les résident·e·s participent donc à prendre des décisions mais cela s'inscrit dans un cadre normé et hiérarchique où c'est toujours l'association qui a le « dernier mot », et donc le plus grand pouvoir décisionnaire. Cette tension entre l'autonomisation et l'infantilisation des usager·e·s dans le cadre de l'accompagnement des personnes précaires fait surgir les « paradoxes de l'aide encadrée » (Maurin et Pichon, 2016) qui questionnent la place de la participation des résident·e·s.

Au premier regard on pourrait donc avoir l'impression que si les résident·e·s peuvent « participer » – à la fois aux activités ludiques qu'à des instances de prise de décisions-, cela doit toujours se faire selon les conditions et après l'accord donnés par le cadre associatif. Mais si on déplace notre attention du cadre institutionnel aux pratiques et discours des résident·e·s on aura accès à un autre facette de la « participation ». Lors d'une visite dans un des appartements de l'Escale en février 2021, une des résidentes a confié à la doctorante que

¹⁴ <https://www.cnle.gouv.fr/definition-de-la-participation-619.html>
[Consulté en date 3-08-2022]

quand elles avaient emménagé dans l'appartement, Yacouba, jeune Ivorien cis gay de 19 ans qui était à l'époque hébergé dans le premier appartement de l'Escale était allé leur rendre visite et avait partagé avec elles quelques « *conseils pour faire ce qu'on veut sans être chopé-e-s par les assistantes sociales* ». Yacouba leur avait notamment dit que malgré le fait que l'équipe avait interdit d'inviter plusieurs personnes à l'appartement à cause de la Covid-19, elles pouvaient organiser des fêtes en restant discrètes vis-à-vis des assistantes sociales. Ainsi, une autre résidente affirme :

« Quand je suis arrivée à l'appartement ils [les colocataires] m'ont dit de ne pas tenir compte du règlement de ** [le chef de service] et que nous, on a notre propre règlement. »

[Extrait d'entretien du 30-11-2021 avec Shirley]

Ces extraits visibilisent un écart important entre un « nous » constitué par les résident·e·s de l'Escale qui ont un code de conduite à eux et elles qui n'est pas partagé avec les « outsiders » (Becker, 1985) c'est-à-dire l'équipe salariée et bénévole de l'association qui est considérée comme la hiérarchie de laquelle il faut contourner les règles et éviter de partager trop d'informations. La création d'espaces de pouvoir « discrets » fait écho à la notion développée par le politiste James C. Scott concernant les personnes en situation de subalternité -dans son cas des agriculteurs de riz Malaisiens-, la « résistance infrapolitique » (Scott, 1990). Par résistance infrapolitique, Scott recouvre l'ensemble des pratiques qui ne sont pas réalisées ouvertement sur la scène publique car elles seraient symboliquement ou légalement réprimées, mais qui s'insinuent discrètement sans pouvoir être totalement identifiées ni visibles par les personnes qui détiennent le pouvoir. Malgré le fait que les résident·e·s de l'Escale puissent « participer » au projet sur différents points, certaines règles sont super-structurelles et peu ou pas modifiables. Cela est dû au fait que les associations elles-mêmes sont soumises à des bilans quantitatifs -liés notamment au nombre de personnes sorties du dispositif, au nombre de personnes ayant signé un contrat de travail, etc.- et à des évaluations afin d'être financées, qui ne laissent que rarement place à des expérimentations complètement horizontales et potentiellement peu « productives » en termes de nombre de personnes ayant quitté le centre d'hébergement dans des délais courts- moyens. Si les usager·e·s demandaient un contrat de séjour plus long ou un temps plus élevé avec chaque professionnel·le, et même si l'équipe salariée et bénévole était d'accord, cela serait très difficilement réalisable et justifiable auprès des politiques publiques qui ont au contraire plutôt tendance à réduire le budget pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile (Couriol, 2017 : 18) et les centres d'hébergement d'urgence et à augmenter le nombre de suivis pour

chaque professionnel·le plutôt que l'inverse. Selon l'enquête de la DREES sur « Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficultés sociales » (Cabannes et Sigal, 2019 :9), « au global, le taux d'encadrement a diminué de 4 points depuis fin 2012 et de 6 points depuis fin 2008. Cette baisse du taux d'encadrement s'observe dans presque toutes les catégories d'établissements. Il est par exemple passé de 27 personnes en ETP pour 100 places en CHRS fin 2008 à 22 fin 2016, de 10 à 7 en CADA et de 52 à 45 en EAME¹⁵ ». La marge de manœuvre pour une participation décisionnaire est donc plutôt restreinte : les résident·e·s sont intégré·e·s dans un cadre par les salarié·e·s et les bénévoles dont les actions sont elles-mêmes limitées et cadrées par les financeurs et les politiques publiques.

Afin de s'approprier de cet espace normatif, les résident·e·s ne procèdent pas à des tentatives de négociations explicites du cadre associatif mais iels le transforment en lieu de résistance infrapolitique. Les résident·e·s ont besoin de l'accompagnement et l'hébergement fourni par l'association tout en ayant un pouvoir d'agir et décisionnel réduit par rapport à elle. La mise en place de stratégies de résistances « silencieuses » répond à l'envie de prendre les décisions qui leur conviennent le plus sans devoir se confronter ouvertement au cadre normatif donné par l'association. À cela il est important d'ajouter qu'il y a un usage stratégique de ce contre-pouvoir : quand un·e résident·e ne respecte pas l'accord établi entre colocataires, il peut y avoir une « fuite d'informations » vers les assistant·e·s sociaux·les·ux, où le/la jeune dénonce son colocataire car il/elle ne respecte pas le « règlement » officiel. Cela est notamment arrivé dans le cadre de résident·e·s qui organisaient trop de fêtes, ou de pratiques qui étaient considérées fastidieuses ou dangereuses par les colocataires.

À la lumière des extraits mobilisés il est en résulte qu'il y a différentes modalités de participer et de s'approprier du projet, parmi lesquelles une création souterraine de règles propres aux colocataires et non partagées avec le reste de l'équipe salariée et bénévole. En fonction des ressources psychologiques, juridiques et sociales de la personne, celle-ci alternera des phases de « participation visible » par l'association, et d'autres de « participation souterraine ». S'intéresser à l'acception multiple de la participation nous permet de déconstruire l'oxymore de la participation des usager·e·s dans le travail social, car ce paradigme ne prend pas en considération le point de vue de tou·te·s les acteur·ice·s impliqué·e·s dans les interactions. En intégrant les points de vue et surtout les pratiques des usager·e·s, nous avons démontré que la notion de participation est polysémique, et qu'elle peut être mobilisée à plusieurs niveaux et de manière stratégique par les résident·e·s.

¹⁵ Établissement d'accueil mère-enfant

Situation juridique & Santé mentale : une relation d'interdépendance

Dans les trois premiers appartements de l'Escale les résident·e·s étaient originaires de différents pays -9 d'Afrique Subsaharienne, 1 d'Afrique du Nord et 1 personne d'Amérique Latine- et sont rentré·e·s dans le projet indépendamment de leur statut juridique. Au départ il y avait 2 demandeu·r·se·s d'asile, 1 demandeuse d'un titre de séjour pour soins, 4 personnes sans papiers, 2 personnes déboutées et 2 réfugié·e·s. Aujourd'hui, parmi eux et elles 7 ont été reconnu·e·s réfugié·e·s par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) ou par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), 1 est toujours sans papiers, 1 vient de déposer une nouvelle demande d'asile et 2 personnes séropositives ont obtenu un titre de séjour pour soins.

La multitude des situations juridiques vécues par les résident·e·s a eu un impact sur leur ressenti, leur engagement dans l'Escale et leurs projets pour l'avenir.

Si en France on constate un manque de recherches concernant la santé mentale des exilé·e·s (Baubet, 2021 ; Agrali et al., 2018), nous disposons d'encore moins de données sur la santé mentale des personnes exilées LGBTQ (Beltran, 2020). Au travers des observations ethnographiques et des entretiens réalisés nous allons visibiliser le lien étroit entre le statut juridique des jeunes exilé·e·s LGBTQ de l'Escale et leur santé mentale.

→ Demander l'asile en France

Depuis 2002, les persécutions liées au genre et à l'orientation sexuelle ont été reconnues comme raisons valables pour demander l'asile et obtenir le statut de réfugié·e (UNHCR, 2002).

Afin d'être reconnu·e en tant que réfugié·e, le/la demandeu·r·se d'asile doit « prouver » son orientation sexuelle et/ou identité de genre à un·e officier·e de l'OFPRA qui n'émettra pas son jugement que sur la base du contenu du récit du/de la demandeu·r·se mais aussi en fonction de « son allure et attitude » (Kobelinsky, 2015 :5). Cette démarche de déduction du genre et de l'orientation sexuelle de la personne sur la base de sa manière de bouger, de s'habiller ou de parler se base sur des normes de genre binaires et occidentales qui ne tiennent pas en compte les différents codes culturels présents dans d'autres pays (DasGupta, 2019), ni le fait que ces personnes ont dans la grande majorité des cas passé leur vie à cacher leur

identité et à performer la cis-hétérosexualité dans leur pays d'origine afin de survivre et ne pas être rejeté·e·s par leurs familles (Amari, 2018).

Les entretiens à l'OFPPA et la CNDA représentent des moments de stress intense pour les demandeu·r·se·s non seulement car iels doivent convaincre de leur honnêteté les officier·e·s mais aussi car il leur est demandé de dévoiler leur intimité et les violences subies avec précision. Pendant l'entretien la personne doit raconter en détail quand elle a découvert de ne pas être cisgenre et/ou hétérosexuel·le et de décrire ses rapports amoureux, les menaces, violences et persécutions qu'elle a subies. Les officier·e·s utilisent le récit écrit envoyé au préalable par le/la demandeu·r·se pour vérifier qu'il y ait une cohérence entre le discours oral et l'histoire écrite notamment en termes de nom des personnes et lieux fréquentés ainsi que concernant la chronologie. Le stress lié au fait de devoir dévoiler des faits très intimes et violents à des inconnu·e·s qui sont en train de juger le récit, est ainsi redoublé par l'angoisse liée à bien retenir toutes les dates et ne pas commettre d'erreurs, faute de quoi il pourrait y avoir des suspicions autour de la véracité du récit. Une attention importante est aussi portée sur les émotions du/de la demandeu·r·se pendant l'entretien : s'il ne faut pas que la personne pleure trop car cela empêcherait le bon déroulement et compréhension du récit, il faut néanmoins que celle-ci fasse preuve d'être atteinte par ce qu'elle raconte en faisant transparaître les émotions « requises » (Freedman, 2017 : 28) de manière à rendre la demande d'asile crédible.

Tout ce travail de performance, explicitation et mise en cohérence de soi est une source d'angoisse pour les demandeu·r·se·s d'asile et demande énormément de préparation.

Depuis la loi du 29 juillet 2015¹⁶, les personnes interviewées peuvent être accompagnées aux entretiens par un tiers -un·e avocat·e, un·e membre d'une association- faisant partie d'une association habilitée par l'OFPPA. C'est souvent l'accompagnatrice ou accompagnateur qui a préparé la personne à l'entretien OFPPA. La durée de cette préparation varie en fonction des associations, de la capacité de la personne à raconter son histoire, de son état psychologique et ses conditions de vie, et ça peut être très éprouvant pour la personne :

Farah : La nuit je fais des insomnies, je pleure beaucoup.

Jami : Parfois quand je rentre dans la chambre et je vais vers elle et elle est de dos elle crie fort, elle a peur d'être agressée, qu'il y a quelqu'un avec une pelle pour la tuer.

¹⁶ Nouvel article L. 213-8-1 du CESEDA. Voir la liste des associations sur le site de l'OFPPA: https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/170303_liste_des_associations.pdf

Farah : oui depuis que je vois Carine¹⁷, à force de répéter l’histoire je suis mal, je pense tout le temps à ça, à tout ce qui s’est passé.

[Échanges avec Jami et Farah, le 14-06-2021]

Farah, femme cis lesbienne de 24 ans malienne est en couple et partage sa chambre avec Jami, femme cis lesbienne angolaise de 21 ans. Dans cet extrait on peut voir comment les rencontres répétées entre Farah et Carine, bénévole d’une association lesbienne parisienne qui l’aide à préparer son entretien à l’OFPRA, ont des conséquences sur son sommeil, ses pensées et son état psychophysique au quotidien. Si afin d’avoir plus de chances d’obtenir le statut de réfugié·e il est fortement conseillé d’être préparé·e avant l’entretien à l’OFPRA – Farah-même avait été rejetée lors de son premier entretien qu’elle avait fait sans aucune préparation préalable-, cette préparation contribue aussi à répéter et revivre des vécus traumatiques liés aux violences vécues au pays et pendant le parcours migratoire (Pestre, 2010) qui peut amener à une re-traumatisation de la personne (Van der Venet et al., 2021) qui, par conséquent, peut mettre en échec sa capacité à produire un discours chronologique et linéaire pendant l’entretien et donc, la possibilité d’être reconnue en tant que réfugiée par l’OFPRA (Einhorn-Jardin et al., 2019).

Ces facteurs de stress et mal-être augmentent avec la précarité des conditions matérielles des demandeu·r·se·s d’asile dans le pays d’immigration et avec la durée de la procédure (Laban et al., 2004). Dans le cas des résident·e·s de l’Escale le fait d’être hébergé·e·s et de bénéficier d’un accompagnement pluridisciplinaire leur permet d’avoir une stabilité matérielle, et par conséquent un équilibre majeur au niveau de la santé mentale. Néanmoins, l’attente est une dimension de la demande d’asile transversale à tout·e demandeu·r·se d’asile. Ainsi Djamila, femme cis algérienne lesbienne de 27 ans, affirme :

D'ailleurs, c'est la conversation que j'ai eue hier avec mon addictologue parce que j'en ai un peu ras-le-bol, sincèrement. Dans quel sens ? C'est que, j'ai la chance d'être logée. J'ai la chance d'être nourrie. J'ai la chance d'être blanche. Sachant que, si je n'étais pas dans ce projet là où est-ce que je serais ? Parce que... Si les gens qui traversent la même chose que moi, vraiment le même cas de figure, se retrouvent sans l'ADA¹⁸, se retrouvent donc à la rue, à attendre une réponse de la part de l'OFPRA. Où est-ce qu'elles en sont dans leurs vies ? Moi, j'ai la chance d'avoir beaucoup de choses, ce qui fait que je suis reconnaissante. Mais à côté de ça, cette attente commence à devenir impatience. Ça rime avec impatience parce que j'attends de me... de me sentir en vie. Je peux m'occuper ailleurs, je peux... je sais pas, appeler ma copine, voir des amis, mais eux déjà, ils ont une vie, ils sont

¹⁷ Bénévole d’une association lesbienne qui la prépare pour l’entretien OFPRA.

¹⁸ Allocation des demandeu·r·se·s d’asile d’un montant journalier de 6,80 € si la personne est hébergée et de 7,40€ si la personne n’a reçu aucune proposition d’hébergement.

occupés. Et moi, pour le moment, je me dis : "Bon, ton but c'est de te stabiliser. C'est de te sentir mieux." Et je me dis que le fait d'attendre autant, c'est aussi nécessaire, parce que trois mois en arrière, si j'avais eu mes papiers, franchement, la première chose que j'aurais fait avec mon argent, ça aurait été la consommation de substances. Mais après avoir dépassé, justement, ce stade, je me dis que je suis en train d'évoluer, d'atteindre un certain degré de mon futur moi pour que je puisse, justement, avancer sainement. Donc je me dis que cette attente n'est pas aussi anodine que ça. Mais en même temps, psychologiquement, ça pèse. Parce que se réveiller le matin, ne rien avoir à faire, avoir une certaine routine qui ne mène vraiment à rien, être dépendant financièrement... je me dis que, certes, le bénévolat c'est intéressant, reprendre le sport, c'est intéressant, reprendre ta vie en main, c'est intéressant. Mais... tu dois attendre combien de temps encore ? Et cette... Le fait que ça m'échappe... C'est... J'ai pas l'habitude que les choses m'échappent dans ma vie. Et quand je n'ai pas le contrôle sur certaines choses, ça me pèse.

[Extrait d'entretien avec Djamila, le 21-05-2021]

Dans cet état d'attente Djamila affirme qu'elle a l'impression d'avoir arrêté de vivre « j'attends de me sentir en vie ». Cette sensation est partagée par les autres résident·e·s se trouvant dans la même situation. Être dans une attente dont on ne connaît pas la fin met la personne dans une condition d'immobilité forcée où elle ne peut rien faire d'autre qu'attendre. Cette attente est d'autant plus écrasante car l'entourage de Djamila « a déjà une vie » tandis qu'elle décrit la sienne comme remplie de moments vides. L'image d'être bloqué·e·s dans un temps présent impossible à vivre est décrit par Carolina Kobelinsky qui a mené son doctorat auprès des demandeu·r·se·s d'asile hébergé·e·s dans des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), ce temps étant perçu par les personnes comme « privé de toute maîtrise » (Kobelinsky, 2012 : 188).

La durée de l'attente avant que la personne obtienne son titre de séjour varie considérablement en fonction du délai de convocation de l'OFPRA et/ou de la CNDA, et du résultat de celui-ci : si la réponse est tout de suite positive, la personne pourra avoir son récépissé dans des temps relativement courts. Dans le cas contraire le/la demandeu·r·se d'asile s'inscrit dans une démarche de recours qui peut avoir une durée plus ou moins longue en fonction des délais d'examen du dossier et de convocation de la CNDA. Pour donner un exemple nous allons mettre en comparaison la situation de Moussa et celle de Djamila, deux résident·e·s de l'Escale.

Moussa homme cis gay de 24 ans originaire de la Côte d'Ivoire a déposé sa première demande d'asile en 2018, il a été convoqué par l'OFPRA en 2019, 9 mois après la déposition de la demande, et il a été rejeté par l'OFPRA. Hébergé dans un CADA à Étampes, il est aidé

par l'équipe pour faire recours contre la décision de l'OFPPRA et il est convoqué par la CNDA en mai 2020. Malheureusement suite à l'entretien avec la CNDA, sa demande est rejetée à nouveau en septembre 2020. Moussa est expulsé par le CADA et commence à dormir dans la rue et à exercer du travail du sexe contre hébergement avec des hommes rencontrés sur des réseaux sociaux. Avec l'aide d'une association LGBTQ parisienne, en octobre 2020 il fait recours contre la décision de la cour mais en janvier 2021 il reçoit un courriel de la CNDA : sa demande de recours a été rejetée et il reçoit une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), c'est-à-dire une mesure d'éloignement prononcée par le préfet qui lui ordonne de quitter le territoire français. Moussa reste néanmoins en France mais avec une santé psychologique et physique qui se détériore, la crainte d'être renvoyé en Côte d'Ivoire en étant un facteur de stress central (Masocha et Simpson, 2012) « J'ai peur, quand je pense à l'OQTF je n'arrive pas à dormir la nuit [larmes] ». En avril 2021, Moussa intègre l'Escale et ce n'est que depuis juillet 2022 qu'il a pu déposer une nouvelle demande d'asile auprès de l'OFPPRA, son OQTF n'étant plus valide. Tout le parcours de demande d'asile recommence à nouveau. C'est depuis ses 20 ans que Moussa fait des démarches pour se voir reconnaître le statut de réfugié : après 4 ans il est toujours en attente.

À l'opposé nous avons Djamila qui a déposé sa demande d'asile en décembre 2020. En mars 2021 elle a été convoquée par l'OFPPRA et en juillet 2021 elle a reçu la décision positive de la part de l'OFPPRA. Il lui aura fallu 7 mois pour l'intégralité de la démarche d'asile.

Parmi les facteurs qui pourraient expliquer cet écart, on peut notamment observer le fait que Djamila était une étudiante universitaire de psychologie qui avait un « discours sur soi » très développé lors de l'entretien OFPPRA, Moussa en revanche est arrivé en France en étant analphabète et avait beaucoup plus de difficultés à s'exprimer et à raconter les violences subies de manière chronologique. L'écart de capital social et culturel entre Moussa et Djamila renforce les inégalités sociales une fois que les jeunes arrivent en France, Moussa étant jugé « pas crédible » car n'arrivant pas à mobiliser les codes sociaux demandés par l'institution afin de produire un « bon » récit. Si comme on l'a vu l'attente est vécue comme pénible par tou-te-s les demandeu-r-se-s d'asile, pour ceux et celles dont la durée d'attente est plus importante, elle va avoir un impact considérable sur leur santé mentale (Nielsen et al., 2008) et elle va aussi devenir le principal facteur de précarisation notamment pour les personnes déclarées en fuite et sous OQTF. C'est le cas de Farah. La jeune a quitté le Mali et est passée par la Mauritanie, l'Algérie, le Maroc et l'Espagne avant d'arriver enfin en France en janvier 2019. Au moment de déposer sa demande d'asile, l'OFII la place en « procédure Dublin » réservée aux personnes dont les empreintes digitales ont déjà été enregistrées dans un autre

pays de l'Union européenne -dans son cas l'Espagne-. L'OFII lui explique qu'elle pourrait être transférée en Espagne à tout moment, car c'est l'Espagne le pays considéré responsable pour l'examen de sa demande d'asile, et à ce titre elle doit se rendre régulièrement au commissariat et à la préfecture afin de signer des documents et potentiellement quitter le territoire français à tout moment. Comme le reporte le Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s (GISTI), le caractère inquiétant de ces convocations « *rendez-vous au bureau de l'éloignement, venez avec vos bagages, rendez-vous dans les bureaux de la police aux frontières afin d'exécuter votre mesure* ¹⁹» font que les demandeu·r·se·s d'asile craignent de se présenter aux rendez-vous et que, comme il est arrivé à Farah, iels soient déclaré·e·s « en fuite ». Les personnes placées en fuite n'ont plus le droit aux allocations versées par l'OFII (ADA) et elles doivent attendre 18 mois avant de pouvoir déposer une nouvelle demande d'asile en France.

Farah intègre un des appartements Escalé le 21-12-2020, elle a 22 ans. Fin décembre 2020 elle dépose une nouvelle demande d'asile, l'OFII la place en procédure normale. Après avoir attendu un an et demi à cause de la procédure « en fuite », Farah devra attendre encore 11 mois avant d'être convoquée par l'OFPRA le 8-11-2021. Elle obtiendra son statut de réfugiée le 30-11-2021, 2 ans et 5 mois après avoir entamé pour la première fois les démarches pour demander l'asile. Cette attente qui se prolonge sur plusieurs années entache la capacité de la personne à pouvoir se projeter dans l'avenir et la plonge dans un découragement profond. Lors d'un entretien avec Jami et Farah, elles commencent à se disputer car malgré les efforts de Jami pour trouver une association qui apprend à utiliser l'ordinateur à Farah, et toutes ses indications pour que Farah s'y rende, Farah ne s'y présente pas :

F.: Il faut que tu me respectes [rire]

J.: Mais moi je te respecte.

F.: Tu m'as crié sur la route.

J.: Ah Farah, c'est aujourd'hui. Parce que toi tu t'es pas présentée. Moi j'ai fait beaucoup d'efforts. C'était difficile d'abord de trouver cette association-là, je l'ai trouvé... Hier après le foot, je suis allée l'accompagner parce que je savais qu'elle va se perdre. Je l'ai accompagnée, on a pris des photos, j'ai fait des audios [sur Whatsapp]. Après... Elle me dit que non, « je suis dans la maison, je suis pas allée ».

F.: Bon moi aussi j'ai envie de partir [d'y aller]. Je dis la vérité. Quand j'étais à la maison là, après moi j'ai dit : "Ah, je ne sais pas ce qu'il m'arrive aujourd'hui.

¹⁹ <http://www.gisti.org/spip.php?article5153>

Souvent, j'ai...

J.: Oui...elle est découragée en fait, elle a pas trop d'espoir, pas de force. Et parfois pour aller dans quelques endroits comme ça très importants je dois être là, mais c'est pas bien. Elle doit apprendre à y aller seule

N.: [à Farah] Et c'est pour ça qu'aujourd'hui tu n'y es pas allée, parce que tu te sentais découragée ?

F.: Je me lave et tout. Je me lave, j'ai laissé [choisi] les habits que je vais porter. Après, je ne sais pas pourquoi Noemi, faut me donner un peu de force. Souvent, je me décourage de la vie. ['tchip']

N.: Et ça t'arrives souvent de te sentir comme ça ?

F.: En ce moment, c'est beaucoup de fois. Ça fait trois ans maintenant en France, hein. Depuis 2019, je suis là. Je n'ai pas changé ma vie. C'est comme ça... Tu es seulement à la maison, manger, dormir. C'est pas la vie. Faut travailler. Faut faire quelque chose. Parce que moi à la maison.. La maison, ça me fatigue aussi. Le travail, c'est important quoi. J'ai envie de faire quelque chose. J'ai envie de travailler. Toutes mes amies de foot là, elles ont des appartements maintenant, elles jouent dans des bonnes équipes de foot, elles gagnent bien leur vie. Et moi, qu'est-ce que j'ai ? je n'ai plus rien, je suis passée par l'eau, je n'ai pas de papiers, je n'ai rien. Moi je dois tout recommencer de zéro. Elles ont déjà tout fait, et moi là, je suis en retard sur tout, je suis encore ici et je n'ai rien.

[Entretien avec Farah et Jami, le 02-09-2021]

Cette longue attente administrative qui a placé Farah dans une situation de « non droit » pendant très longtemps a non seulement eu un effet sur l'impossibilité matérielle d'accéder à des capitaux (emploi, formations, logement, etc.) mais aussi sur les ressources psychologiques mobilisables pour pouvoir accéder au peu de ressources disponibles dans sa situation juridique, notamment de se rendre à des associations pour réaliser du bénévolat, apprendre le français, ou comme dans le cas de l'entretien, apprendre à utiliser un ordinateur. Même si physiquement et juridiquement Farah pourrait se rendre à ce genre d'activités, elle déclare ne pas y arriver : la veille elle se rend avec Jami à l'association pour bien comprendre le trajet en métro, le jour même elle choisit les habits qu'elle va porter et elle prend une douche mais ensuite un blocage surgit qui l'empêche de sortir de l'appartement.

Ces longs parcours du/de la combattant·e qui ne semblent jamais avoir de fin découragent les exilé·e·s et attaquent leur santé mentale en produisant une précarité et matérielle et psychologique.

→ Être débouté·e·s

Dans la section précédente nous avons constaté comment le statut instable et dont la durée est indéfinie du/de la demandeur·se d'asile joue un rôle non négligeable sur la santé mentale des exilé·e·s. Les personnes qui ont été déboutées par l'OFPRA et la CNDA sont par conséquent encore plus touchées par ce mal-être et la précarité qui en suit. En effet les personnes déboutées n'ont plus le droit d'être hébergées dans une structure du Dispositif National d'Accueil (DNA) ni de recevoir les allocations. Si l'attente est difficile à gérer, le rejet a des effets encore plus marqués.

Moussa est un homme cis gay de 22 ans originaire de Cote d'Ivoire. Quand la doctorante le rencontre pour la première fois, il a déjà été rejeté par l'OFPRA et la CNDA et sa demande de recours à la Cour a été rejetée aussi. Suite à son expulsion du CADA au moment du rejet de sa demande d'asile, il a fait plusieurs mois d'errance et il a été hébergé chez des hommes contre services sexuels. Sa santé mentale est très fragile. La doctorante voit Moussa pour des entretiens dans les bureaux de l'association, mais elle est en contact avec lui aussi quotidiennement par téléphone via des appels et des messages. Le 30-10-2020 il lui écrit par message :

M : Bonsoir Noemi, je galère toujours pour appeler [le 115] j'ai envie de tout laisser tomber les problèmes sont trop pour moi, je vais mettre fin à mes jours me suicider, ce sera mieux pour moi que cette vie misérable : problèmes familiaux, problèmes de papiers, problèmes de logement et aussi le travail, je n'en peux plus j'ai pris ma décision, désolé pour ce message. Merci pour ton encouragement je t'embrasse fort.

N : Moussa s'il te plait ne te fais pas de mal, c'est un moment difficile mais ça va passer

M : j'ai plus personne dans la vie, tout le monde me rejette. À cause de ma situation mon copain aussi vient de me quitter à cause de tout ce malaise je n'en peux plus vraiment [émoticon qui pleure].

[La doctorante l'appelle]

Les décisions négatives de la part de l'OFPRA et la CNDA amènent à une précarité sociale multiple due au manque de papiers, d'hébergement et de ressources financières qui vient souvent se doubler par un isolement relationnel fort. Dans le cas de Moussa, la rupture avec son petit ami semble marquer la goutte de trop qui rend invivable son quotidien, rupture qui

est d'autant plus violente car Moussa a été persécuté par sa famille et n'a pas de réseau relationnel en France auquel pouvoir demander de l'aide.

Face à cette détresse affective, juridique, psychologique et matérielle Moussa, comme beaucoup de personnes déboutées de la recherche-action, ont fait des décompensations psychiques, ont été hospitalisées pour dépression ou suite à des tentatives de suicide. Le Comité pour la santé des exilés (Veïsse et al., 2017) a en effet démontré que la santé mentale des personnes qui reçoivent une réponse négative de la part de l'OFII, OFPRA ou de la CNDA subit une détérioration immédiate dès que la personne devient sans papiers. Cela a par conséquent le développement de troubles psychiques graves comme des troubles anxieux, du sommeil, dépressifs, des syndromes psychotraumatiques et une augmentation du risque suicidaire.

Moussa est rentré dans un appartement Escale en avril 2021.

Si à l'entrée dans le dispositif Escale on constate une amélioration de la santé mentale des personnes déboutées et sans papiers qui jusque-là étaient en errance résidentielle, l'expérience de la recherche-action a montré que leur accompagnement est particulièrement complexe et leur détresse psychologique fortement liée à la non-obtention du statut de réfugié·e.

Afin de visibiliser ce point, nous allons nous focaliser sur la situation de Cherif, homme cis gay sénégalais de 27 ans. Cherif est rentré à l'Escale fin novembre 2020 après avoir passé plusieurs mois à dormir dans une tente sous le pont d'Austerlitz à Paris. Lors des premiers entretiens avec la doctorante et avec les travailleuses sociales il avait déclaré être demandeur d'asile, ce n'est que en l'accompagnant à l'OFII pour suivre ses démarches administratives que l'équipe se rend compte qu'il avait menti : Cherif avait été débouté 2 fois par la CNDA. Sa travailleuse sociale l'accompagne pour faire recours contre la dernière décision de la Cour mais la demande est rejetée et Cherif reçoit une OQTF d'un an qui dure jusqu'au 21-11-2021. À l'entrée dans le projet Escale, Cherif participe aux ateliers et est très demandeur de passer du temps avec les bénévoles et s'engager dans des activités. Il affirme en effet :

C.: Ça va grâce à Basiliade, ça va très bien. Je me sens très bien là-bas à l'appartement. J'ai aucun problème. Ouais, là... En fait, le problème... jusqu'à maintenant, je me sens angoissé parce que je ne sais pas là où je vais aller. Je suis à la maison, quand je sors je suis fatigué. Je reste à la maison parce que je connais personne à part mes amis que je connais dans la rue... après ça c'est fini... je suis comme ça. [...] Ils m'ont donné un OQTF, là, je peux rien faire, je dois attendre jusqu'à un an. Pour le moment, on peut rien faire pour moi. Le problème, je suis là, je suis seul, je travaille pas, je sais pas comment faire, souvent... Je pense beaucoup.

N.: A tout ça ?

C.: Ouais... Ouais, c'est à cause de ça. Moi aussi, je... je ne sais pas. Si vous voulez m'aider à faire une formation pour la cuisine. Moi ça, j'aime ça. J'aime ça beaucoup même. Faire la cuisine, j'adore ça. Mais ça va être compliqué, si tu n'as pas les papiers pour faire les formations ça va être très très compliqué. Mais au moins, c'est dans mon cœur pour faire la formation de cuisine. J'adore, j'aime. C'est ma passion la cuisine.

[Extrait d'entretien avec Cherif, le 26-03-2021]

S'il est effectivement difficile de trouver des formations professionnalisantes auquel Cherif puisse accéder en tant que sans papiers, avec sa travailleuse sociale l'équipe et la doctorante cherchent d'autres moyens pour qu'il puisse faire de la cuisine et sociabiliser au même temps. La doctorante le mets donc en contact avec un collectif bénévole parisien qui prépare « des bouffes féministes et transpédégouines²⁰ vegan à prix libre²¹ » mais Cherif ne se rend pas à l'association. Il affirme s'ennuyer beaucoup à la maison et qu'il souhaiterait faire du sport et rencontrer des personnes. Sa travailleuse sociale contacte la Fédération sportive Gay Lesbienne qui accepte que Cherif prenne part gratuitement à deux activités sportives à son choix. Cherif ne se présentera jamais à la Fédération. Quand l'épidémie de Covid 19 commence à se propager et la France est confinée, un représentant de la Fédération donne accès à Cherif à des cours de renforcement musculaire via l'application Zoom qu'il peut faire de chez lui. Au départ Cherif déclare ne pas réussir à installer l'application, suite au rendez-vous avec son assistante sociale qui lui installe l'application et lui montre comment l'utiliser, Cherif ne se connectera jamais aux séances de sport en ligne.

Afin d'occuper ses journées et qu'il puisse acquérir plus de fluidité en français, sa travailleuse sociale l'inscrit à des cours de français langue étrangère auxquels Cherif se rend 2 – 3 fois seulement. Le jeune sollicite ensuite la travailleuse sociale car il souhaiterait arrêter de fumer : des rendez-vous sont pris avec l'infirmière de l'association. L'assistante sociale qui s'occupe d'accompagner Cherif est très sollicitée et le voit entre 3 et 6 fois par mois plus les appels téléphoniques. Malgré cette présence très marquée et le travail de partenariat mis en place pour que Cherif puisse faire des activités qu'il aime, le jeune met systématiquement en échec tout ce que lui est proposé. Lors des réunions Escale, l'équipe se questionne sur des méthodes pour cadrer et accompagner au mieux les personnes sans papiers qui sont déprimées et qui

²⁰ Transpédégouines est un acronyme souvent mobilisé par les personnes LGBTQ+ militantes pour se définir elles-mêmes et leurs collectifs, associations ou activités. C'est un mot politisé qui vise à retourner les stigmates de « pédé » et « gouines » et se réapproprié de ces mots avec fierté.

²¹ Description du collectif dans leur page Facebook.

cherchent à fuir de la réalité à travers des consommations importantes d'alcool et de drogues de synthèse :

Chef de service : Lors des VAD [visites à domicile] une fois par semaine, si la personne est en insertion ok, mais sinon la personne doit être présente, point. Il faut mettre un cadre car le projet est temporaire et il faut exploiter ce temps pour leur faire changer des rythmes pas sains²², notre rôle c'est de participer à une amélioration thérapeutique. [...] Pour les personnes déboutées et celles qui ne sont ni en formation ni en activité professionnelle, il faudrait mettre en place une activité obligatoire. Si la personne ne fait pas d'activité il y aura une fin de prise en charge, que ça soit du bénévolat, des cours de français, quelque chose.

Travailleuse sociale : le français c'est la priorité

Chef de service : je suis d'accord mais si on part d'une dynamique d'associer la personne, c'est elle qui va voir ce qu'elle veut faire comme activité.

[Notes issues de la réunion d'équipe du 30-11-2021]

L'équipe cherche à adapter les projets personnalisés rédigés chaque 6 mois avec le/la résident·e sans papiers afin d'y intégrer une activité obligatoire par mois et à travailler avec la personne l'organisation de son quotidien. L'objectif premier visé par le chef de service est celui de ne pas perdre le lien de confiance avec la personne et l'accompagner vers un style de vie plus propice à sa santé mentale et qui lui permette de pouvoir se présenter à des rendez-vous de travail, associatifs et personnels à l'heure et d'étoffer ses réseaux relationnels en France.

Comme on l'avait vu avec Farah, Cherif aussi semble être profondément découragé par sa situation juridique et cela l'empêche de s'investir dans d'autres activités, de se projeter.

Petit à petit Cherif commence à exercer du travail du sexe, à consommer des substances psychoactives et il arrête son suivi psychologique. Parallèlement il a des comportements agressifs envers ses colocataires et envers sa travailleuse sociale. Après trois avertissements l'équipe décide qu'il ne peut plus rester dans l'appartement car il met en danger ses colocataires et il est nécessaire que l'équipe soit en cohérence avec le règlement qui a été rédigé collectivement. L'équipe ne veut pas qu'il se retrouve à la rue et décide alors de lui payer un hôtel dans le 11^{ème} arrondissement de Paris et, en même temps, de faire une fiche SIAO pour qu'il soit orienté au plus vite dans une autre structure d'hébergement. Il rentre à

²² Notamment passer la nuit dehors ou en train de regarder le téléphone et dormir la journée, consommer des substances psychoactives à plusieurs reprises dans la semaine qui empêchent à la personne de se présenter aux rendez-vous, etc.

l'hôtel le 24 décembre 2021 et il continue d'être suivi par toute l'équipe de l'Escale (psychologue, infirmière, juriste, travailleuse sociale et chef de service).

Depuis son entrée à l'hôtel un nouveau lien de confiance s'établit avec Cherif : il participe aux groupes de parole, il reprend son suivi psychologique et celui avec un addictologue, l'équipe le tient au courant de toutes les orientations vers d'autres établissements qu'elle fait. L'orientation SIAO ne bouge pas : aucune proposition pour qu'il puisse être hébergé. Le chef de service commence à contacter personnellement différents Centre d'Hébergement d'Urgence et des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). En avril 2022 un CHRS à Paris fait un entretien de préadmission avec Cherif mais finalement son dossier sera rejeté : sa consommation effraie la nouvelle équipe qui préfère ne pas l'intégrer au dispositif. Après plus de 4 mois en hôtel, Cherif commence à « lâcher » à nouveau l'accompagnement, il prend moins soin de lui (au niveau d'hygiène notamment), il est de plus en plus déprimé et il a arrêté à nouveau le suivi psychologique. Finalement, le 3 mai 2022 il intègre un Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS). Cherif est toujours suivi en ambulatoire par l'équipe Escale.

La situation de Cherif est commune à celle d'autres personnes déboutées de l'Escale. Il y a un aller-retour constant de la personne entre des attitudes d'incitation à faire des activités et prendre soin de soi, et des moments où le désespoir concernant la situation juridique actuelle prend le dessus et démotive la personne à s'investir dans son quotidien, ou comme le disait Djamila « à vivre ». Dans une situation d'OQTF et de rejet de la demande d'asile, on assiste à des dynamiques de « perte de sens » de l'accompagnement pour le/la résident·e et une difficulté accrue pour l'équipe psychosociale à réaliser un accompagnement pertinent de sortie de la précarité : sans papiers en effet l'autonomisation est difficile à atteindre.

Le dispositif Escale rencontre ainsi une limite avec les personnes les plus marginalisées et précarisées du droit d'asile. Quelles perspectives on pourrait envisager pour les personnes pluri-déboutées ? Qu'est-ce que « réaliser un accompagnement pertinent vers l'autonomie » représente pour les exclu·e·s de tous les dispositifs de formation et insertion ?

→ **Obtenir le statut de réfugié·e**

Le moment de l'obtention du statut de réfugié·e est toujours marqué par un soulagement et un sentiment de grande satisfaction face à l'idée de pouvoir enfin commencer à avoir des

projets de vie en France. Après les nombreuses démarches et rejets vécus par Cherif, il arrive finalement à obtenir son statut de réfugié 4 ans après sa première demande d'asile :

Bonsoir, salut. Je m'appelle Cherif, j'étais bénéficiaire de Basiliade. Nous les Sénégalais on dit « il faut toujours remercier ceux qui t'ont soutenu et ne jamais mordre la main qui t'as nourri quand tu étais dans le besoin²³ ». Aujourd'hui j'ai du choix, j'ai du bonheur, je suis tellement heureux aujourd'hui, je ne l'ai jamais été dans ma vie. J'avais jamais parlé ici dans ce groupe, mais je vais parler aujourd'hui pour dire merci à Monsieur [le chef de service], *** [sa travailleuse sociale], toute l'équipe de Basiliade vraiment vous m'avez soutenu malgré mes defaults et tout, j'ai perdu même mes mots tellement je suis heureux parce que j'ai obtenu mon statut de réfugié à la CNDA. [voix tremblante, très ému] Tellement je n'ai pas de mots, tellement je suis heureux [il rit], voilà je suis venu pour vous dire merci vraiment toute l'équipe de Basiliade [...]

[Message vocale de Cherif dans le groupe whatsapp de l'Escale, le 22-06-2022]

La sensation d'avoir acquis le droit de choisir -il n'y a pas un destin imposé comme si c'était le cas pour une personne déboutée, mais un destin qui semble être plus maîtrisable car la personne est réfugiée- se traduit par le « bonheur » comme le dit Cherif et par un sentiment de légèreté par rapport aux personnes encore en demande d'asile (Ryan et al., 2014). Au moins dans un premier temps. Petit à petit en effet, les réfugié·e·s font face à des déceptions, notamment pour ce qui concerne leur entrée dans le monde professionnel français et par rapport à l'hébergement. Tout d'abord, même si juridiquement la personne pourrait tout de suite chercher un emploi, ceux et celles qui sont analphabètes ou qui ont un faible niveau de français sont plutôt orienté·e·s vers une formation ou des cours de français donnés par des associations ou ceux obligatoires dispensés par l'OFII. À l'illusion d'intégrer pleinement et soudainement « la vie active française » une fois le statut obtenu, se heurte une nouvelle « attente » constituée par des cours de français ou des formations professionnalisantes. Sur les 8 personnes de l'Escale ayant obtenu le titre de réfugié·e ou le droit de séjour pour soins, seulement 1 a tout de suite commencé à travailler une fois obtenu son statut. 3 autres ont entamé une formation en parallèle d'un emploi à mi-temps, en alternance ou des stages, 3 une formation et 1 personne ni l'un ni l'autre. Sur ces 6 formations, 3 étaient des cours de Français Langue Étrangère (FLE). Pour les réfugié·e·s disposant d'un moindre capital culturel et social cette situation peut se prolonger durablement car la maîtrise de la langue est un critère important dans la recherche d'emploi. Pour ceux et celles ayant un plus grand capital et qui ont pu participer à des formations professionnalisantes, iels témoignent d'une dévalorisation de soi sur le marché de l'emploi français. Au racisme qui traverse les démarches d'embauche

²³ Traduit par un autre usager qui parle wolof dans le groupe whatsapp.

(Beauchemin et al., 2010) et aux LGBTQphobies auxquelles les jeunes sont confronté·e·s (L'Autre Cercle & IFOP, 2022), iels témoignent aussi de la difficulté, voire de l'impossibilité, à faire reconnaître leur diplômes obtenus dans le pays d'origine. Par conséquent les réfugié·e·s sont pour la grande majorité assigné·e·s à des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau d'études ni leurs compétences. Comme l'affirme la sociologue Albena Tcholakova (2017 : 96), « l'expérience de réfugié·e reconnu·e est très souvent une expérience du déclassement ».

Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié·e·s sont aussi confrontées au problème du logement. Même si elles sont éligibles au logement social, la période d'attente avant d'en pouvoir bénéficier peut-être extrêmement longue : les délais d'attente pour obtenir un logement social atteignent en effet les 26.2 mois en 2021 en Île-de-France, délai d'attente qui n'arrête pas d'augmenter depuis 2018 (DRIHL, 2022 : 34).

Les réfugié·e·s hébergé·e·s au sein du Dispositif National d'Accueil (DNA) doivent quitter l'établissement sous quelques mois et même s'il est prévu que la structure les oriente vers un autre hébergement plus pérenne ou vers un logement autonome, dans la majorité des cas la personne n'a pas des solutions d'hébergement à la sortie de la structure. C'est le cas de Laura, femme cis lesbienne originaire du Congo Brazzaville hébergée dans un CADA :

C'est l'histoire du logement qui me fatigue beaucoup. Dans 4 mois je dois partir du CADA. L'assistante sociale m'a rien dit, elle m'a juste dirigé vers la mission locale. La mission locale a dit qu'ils vont m'aider à chercher un travail, je ne m'en sors pas là.

Pour le moment j'aimerais juste travailler, après le reste viendra tout seul. Je ne voudrais pas me retrouver dans la rue, c'est juste ça. L'assistante sociale m'a dit que comme je n'ai plus de revenus ça va être difficile pour le logement, là je ne dors plus car août approche et ils vont me chasser du CADA. Le plus important c'est de ne pas être à la rue.

[Extrait d'entretien avec Laura, le 11-05-2021]

Laura a eu son statut le 23-03-2021. Le CADA lui a donné 5 mois avant de partir de la structure mais elle craint ne pas trouver un hébergement ou un logement d'ici là. En raison de son âge -elle a 23 ans- elle n'est pas éligible au RSA et elle craint se retrouver à la rue à nouveau. Ce cas de figure, loin d'être isolé, reflète la situation de beaucoup de personnes après l'obtention de leur statut. Devenir réfugié·e ne rime donc pas forcément avec une sortie de la précarité ni avec la sortie définitive d'une santé mentale instable.

Si l'obtention du statut de réfugié·e est fondamentale pour accéder à des nombreux droits en France, la situation psychologique et émotionnelle de la personne découle de tout un

ensemble d'autres facteurs. Jami qui a été reconnue réfugiée par la CNDA et est hébergée à l'Escale depuis décembre 2021 nous fait part d'un vide émotionnel où elle affirme ne « rien ressentir » :

N.: Et au niveau santé mentale, est-ce que le fait que tu as commencé à travailler... ça a impacté ou pas ?

J.: Moi franchement, je ne sais pas... Je ne sais pas du tout. Je suis juste comme ça. Comme si les choses sont en train de passer devant.. Je n'ai pas eu trop trop d'impact ou... tu sais dans la vie, tu cherches quelque chose. Après quand tu la trouves, c'est encore... Je sais pas, bizarre ? Je sais pas. Je suis juste comme ça. Et en plus, le fait que... Moi je serais trop trop trop contente quand Farah elle aura ses papiers.

F.: [sourire]

J.: Parce que ça me fait mal d'aller au travail et de la trouver à la maison. C'est pas du tout facile pour moi aussi. Et du coup, j'espère que... Que ça passe vite pour elle. Et comme ça peut-être j'aurai un impact. Mais comme ça, je trouve rien de spécial. Voilà... C'est vrai que les choses ont changé et... Mais ça me change rien en fait dans mon cœur. C'est comme si je suis une autre par rapport au fait que j'ai eu les papiers, que je travaille, que je vais étudier. C'est comme si je suis une autre par rapport à tout ça. Je me sens une autre par rapport à tout ce qui s'est passé, en fait.

N.: Ok.

J.: Les papiers, le travail, l'école. Ouais, parfois, ça me donne même pas envie d'y aller...[souponner]... Au travail ou à l'école.. Ouais... Je suis juste comme ça. [...] Je sens rien, je suis pas excitée, je suis pas : "Wow, je vais faire, je vais faire ça."... pas du tout.

[Extrait d'entretien avec Jami le 02-09-2021]

Jami exprime un sentiment d'étrangeté face à elle-même. Les traumatismes peuvent en effet provoquer des sentiments de rupture avec soi, d'aliénation (Colin et Laval, 2015) qui ont comme conséquence une difficulté à ressentir des émotions, souvent associées à des souvenirs traumatiques. Mais dans son récit on saisit aussi qu'au-delà des atouts que le statut de réfugiée lui apporte -elle est inscrite à l'université et elle travaille à temps partiel-, il faut prendre en compte l'importance des facteurs relationnels. En étant en couple avec Farah, qui à l'époque était encore en demande d'asile, Jami ne se sent pas vraiment épanouie, au contraire on assiste à une mise à distance de ses émotions positives car elles ne sont pas partageables avec sa compagne.

Les démarches d'asile ont des conséquences importantes dans les relations amoureuses et donc dans la santé mentale des personnes. Dans le cas de Moussa décrit dans la partie des

jeunes débouté·e·s, il avait été quitté par son copain car ce dernier n'arrivait plus à soutenir sa précarité liée à l'OQTF et à son errance résidentielle. Dans le cas de Farah et Jami on assiste à une situation inverse, Jami est un pilier pour Farah : comme on l'avait vu dans la partie précédente elle accompagne sa copine partout et cherche à lui donner de l'espoir pour l'avenir. La situation d'avoir obtenu ses papiers en laissant Farah dans un état d'attente a un impact sur leurs projets communs et sur sa capacité à « profiter » des possibilités liées à son statut de réfugiée « C'est pas du tout facile pour moi aussi ».

Dans cette partie, il est donc important de souligner que les personnes ayant été reconnues réfugiées en France ont de manière globale une meilleure santé mentale que les personnes en demande d'asile ou rejetées, mais qu'il est nécessaire de déconstruire l'idée reçue qu'à l'obtention du statut, tous les autres problèmes disparaissent. Au contraire, on constate des obstacles liés au déclassement des réfugié·e·s, à l'entrée dans un marché du travail très limité à certains métiers, et à une précarité résidentielle qui ne s'arrête pas avec l'obtention du statut.

La santé mentale dans la vie en colocation

L'exil est-il censé s'arrêter une fois en terre d'accueil ?
Toutes les ruptures vécues depuis le départ cessent-elles une
fois « arrivé » ?²⁴

L'idée de mettre en place des colocations LGBTQ non mixtes avait été évoquée par plusieurs personnes lors des entretiens car elles y voyaient un moyen pour avoir accès à un lieu safe, doté d'espaces d'intimité sans pour autant se sentir isolé·e·s. Partager un « chez-soi » avec des personnes LGBTQ ayant vécu des expériences de discrimination avait comme but de créer un espace de sociabilité et d'entre-aide entre pairs. Suite aux persécutions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre vécues et aux périodes plus ou moins longues d'errance résidentielle en France, les colocations se veulent un espace d'abri, de repos et reconstruction de soi où les résident·e·s sont accompagné·e·s vers l'autonomie.

Dans les mois suivants le déménagement au sein des colocations, les résident·e·s témoignent des bienfaits de cet habitat partagé, des liens d'amitié qui voient le jour et des jeunes qui partagent souvent les repas ensemble et rentrent dans les cercles de sociabilités les un·e·s des autres.

²⁴ « Restaurer le lien rompu par l'exil », *Mémoires*, vol. 72, no. 1, 2018 :12.

Farah, qui a subi une opération de réparation clitoridienne²⁵ suite à laquelle elle doit rester immobilisée au lit pendant plusieurs semaines, témoigne de la solidarité entre colocataires qui se met en place :

Moi là-bas [à l'appartement], ça va pour moi. Je suis ouverte avec tout le monde, quoi, je ris avec tout le monde là-bas, je blague avec Mylléna, je blague avec Safiatou. Je blague aussi, souvent, avec Djamila. Souvent, partout, il y a des problèmes souvent, mais... Si vous habitez ensemble, chacun son comportement, il faut que tu comprennes les gens aussi. On a déjà un peu plus que 6 mois maintenant que chacun se connaît. Mais moi, j'ai beaucoup aimé tout le monde. Et puis... À la maison là-bas, si Jami ou Djamila ne sont pas là, peut-être c'est Mylléna qui prépare. Elle peut m'appeler, elle vient avec moi, elle partage sa nourriture avec moi. Si par exemple Jami va au travail, comme j'ai fait l'opération, Mylléna, elle prépare souvent la nourriture. Elle vient me la donner dans la chambre. Souvent, elles m'appellent : "Farah vient.". C'est tout le monde qui m'aide pour ma nourriture, pour monter avec dans la chambre.

[Extrait d'entretien avec Farah, le 02-09-2021]

Ce cadre de vie collectif favorise la création du lien entre colocataires (Einhorn et al., 2019) et la mise en place d'un soutien protéiforme qui passe notamment par le fait de préparer à manger pour les personnes qui ne sont pas en capacité physique ou mentale de le faire, organiser les anniversaires des autres, être présent·e quand le/la colocataire a été quitté·e ou se sent fragilisé·e pour d'autres raisons administratives ou personnelles, etc. Malgré ces liens d'amitié et de compréhension réciproque qui peuvent se créer entre colocataires, aucune colocation Escale n'a été épargnée par des conflits intra-colocations. S'il est très commun que les colocations, notamment celles nombreuses, soient traversées par des conflits, les difficultés exprimées par les colocataires Escale découlent en grande majorité de leur vécu traumatique et/ou des incertitudes liées à leur situation administrative et juridique.

Le cadre de santé complet des résident·e·s Escale n'est pas visible ou accessible par l'équipe dès que la personne intègre le projet. À l'entrée dans les appartements, une évaluation de la situation de santé est faite avec le/la bénéficiaire, mais cela porte notamment sur la santé physique - besoins en termes de visites médicales, opérations, douleurs chroniques-, tandis que pour ce qui concerne la santé mentale elle est beaucoup plus difficile à évaluer. Les seuls éléments dont l'équipe peut disposer sont des précédentes hospitalisations en psychiatrie et la prise de médicaments en relation avec la santé mentale. Les travailleuses et travailleurs

²⁵ Cette opération a eu lieu à l'Hôpital Tenon où Farah a pris part à un parcours psychologique et médical dédié aux femmes victimes d'excision.

sociaux peuvent aussi prendre contact avec les référent·e·s sociaux de la personne si celle-ci était déjà accompagnée par une structure ou association.

À l'entrée dans l'appartement les jeunes sont généralement content·e·s et soulagé·e·s mais leur santé mentale est globalement précaire : une partie importante d'entre eux et elles a vécu à la rue pendant plusieurs mois, d'autres sont issu·e·s d'un parcours d'errance résidentielle marqué par des nombreuses ruptures et violences psychologiques et sexuelles, pour ne pas parler du parcours migratoire souvent récent et des relations (si il y en a encore) très complexes avec la famille. Il est donc évident qu'à l'entrée dans le dispositif les personnes ne présentent pas une « bonne santé mentale », mais il est difficile de saisir à ce-moment-là qui d'entre eux et elles pourra se stabiliser psychiquement après quelque mois dans le programme Escale et qui va développer davantage d'autres complications de santé mentale. Parmi ces complications, certaines sont notamment liées au syndrome de stress post-traumatique (Kien et al., 2018 ; Phan, 2021) qui peut s'exprimer par des reviviscences fréquentes, des dissociations, des crises d'angoisse, dépression, des pensées paranoïaques dont la sensation d'être persécuté·e, l'incapacité à sortir seul·e, des cauchemars chroniques, des troubles de la personnalité, etc. Les complications en santé mentale se « révèlent » souvent après l'entrée dans le logement ou dans le dispositif d'hébergement (Colin et al., 2012) et s'expriment entre-autres par des incompréhensions et conflits intra-colocataires. En guise d'exemple, nous allons mobiliser un extrait d'entretien de Jalil qui revient sur les raisons de sa première forte altercation avec un de ses colocataires, Moussa :

Au début, je me suis battu avec Moussa. En fait, tout ce que je t'ai expliqué avec le Sénégalais [son ex copain], ça m'a créé une peur en moi, une angoisse. Au début, ça se passait bien avec lui et Shirley. Mais quand... puisque lui, il est jeune, il fréquente un peu de tout, il fréquente des Sénégalais, des Ivoiriens, etc... Je lui ai dit : "Moussa, moi j'ai eu un passé très lourd avec les sénégalais, avec les gays sénégalais. Quand tu invites un sénégalais ici, fais le moi savoir. Au pire, tu m'envoies sa photo que je puisse savoir si je le connais ou pas et si je le connais vraiment, je préfère ne pas le voir. Limite, je peux sortir, trouver une chose à faire ou à bien être enfermé dans ma chambre, quoi. Parce que je veux pas que tu m'imposes des personnes, après, je te condamne pas, tu sais pas... C'est des gens que tu connais pas, c'est pas ton problème. Mais quand-même, je ne veux pas qu'ils viennent là où j'habite quand même... où je dois être tranquille... Qu'ils viennent m'imposer... Ils sont prêts à tout quoi, ils peuvent venir m'empoisonner, ils peuvent venir dans la cuisine, faire semblant de boire un truc, mettre un poison dans la sauce etc... On sait jamais en fait. Ils peuvent me nuire parce qu'ils ont accès à mon havre de paix, ils ont un accès à mon domicile, voilà." Il m'a dit : "Non... Si tu fuis les sénégalais, c'est parce que tu es fautif. Tu as eu à faire

quelque chose qui t'a valu tout ça". [...] Après, le lendemain, il a fait des courses, mais il a placé ses courses partout. Parce qu'on a des casiers où on amène les courses. Je lui ai dit : "Écoutes, tu ne peux pas mettre tes courses n'importe où, en fait, tu vis pas seul ici". La façon dont il s'est rebellé, on dirait qu'il a fait un lavage de cerveau contre moi ou bien une personne a influé. Nous en sommes venus aux mains. Voilà... Après, il a pris l'aspirateur, il m'a jeté l'aspirateur. Et...j'aurais dû ne rien dire et en parler à Basiliade, qu'on trouve une solution. Mais j'étais... J'ai cette peur-là, en fait, je me dis : "S'il réagit comme ça, ça se trouve il est de mèche avec certains Sénégalais, ils vont venir ici..." Et tous ces souvenirs que j'ai eu à vivre avec mon ex, avec certains Sénégalais... donc ça a pris le dessus. C'est ce qui a créé cette rage-là, cette violence-là. Après, je l'ai appelé par la suite. On s'est parlés, on s'est posés.

[Extrait d'entretien avec Jalil, le 02-09-2021]

Ce récit nous aide à comprendre comment le conflit est né et a été perçu par Jalil. Ici son interprétation des mots et actions de son colocataire sont fondamentales afin de saisir la dimension du traumatisme qui surgit et la manière dont celui-ci contribue à amplifier le conflit.

Tout commence par une demande de la part de Jalil qui en étant sénégalais et en ayant eu des relations intimes qui se sont mal terminées avec d'autres sénégalais, demande à son colocataire Moussa -Ivoirien- de ne pas inviter des hommes gays sénégalais à l'appartement. Cette demande qui découle d'une crainte prend petit à petit d'autres nuances, plus proches des pensées paranoïaques. Jalil affirme en effet avoir peur d'être « empoisonné » par des sénégalais, et dès le lendemain il interprète une réponse de Moussa par rapport aux courses comme un signe du fait que quelqu'un lui aurait fait un « lavage de cerveau contre lui » et que sous peu toute une bande de sénégalais se serait présentée à l'appartement pour l'agresser. Cet acheminement qui part d'une demande d'être mis au courant des sénégalais invités à l'appartement se transforme en un sentiment de persécution très fort qui prend ses racines dans l'expérience traumatique que Jalil a vécu avec son ex-copain, il affirme en effet que c'est cette relation qui a « créé une peur en moi, une angoisse ». Selon ses mots, c'est justement l'association entre cette expérience traumatique du passé et la situation présente avec Moussa qui l'a empêché d'agir plus rationnellement, c'est-à-dire de demander l'intervention de l'association, et qui a au contraire intensifié sa réaction agressive.

Une visite à domicile avait été planifiée le jour même où Moussa et Jalil se sont battus. Une fois montées dans l'appartement, Moussa, beaucoup plus petit que Jalil en taille et jeune en âge [22 ans VS 33 ans de Jalil], était tremblant et incapable de regarder dans les yeux son colocataire. Pendant la médiation que la doctorante et la travailleuse sociale ont réalisé,

Moussa a dit que Jalil n'avait pas apprécié qu'il avait laissé ses sacs de courses dans le salon et que par conséquent Jalil était allé dans la cuisine prendre un couteau pour le blesser. Moussa a été agressé à plusieurs reprises par des hommes pendant les mois où il a dormi à la rue. Si lors du conflit avec Jalil, le jeune n'a pas vu le couteau, la crainte d'être à nouveau victime d'une agression lui a fait croire qu'il était fort probable que Jalil voulait l'agresser de telle manière et il a donc pris l'aspirateur pour se « défendre » contre l'attaque supposée.

La version de Moussa est complètement différente de celle de Jalil, car il se serait défendu d'une agression en cours plutôt que de la provoquer. Un point en commun reste néanmoins évident, dans son cas aussi c'est son expérience traumatique pendant son errance résidentielle qui l'a conduit à s'imaginer une réaction violente de la part de Jalil et à agir en conséquence.

La psychiatre et fondatrice de l'association « Mémoire traumatique et victimologie », définit la mémoire traumatique comme « une mémoire émotionnelle enkystée, une mémoire "fantôme" hypersensible et incontrôlable, prête à "exploser" en faisant revivre à l'identique, avec le même effroi et la même détresse, les événements violents, les émotions et les sensations qui y sont rattachées, comme une machine à remonter le temps. Elle "explose" aussitôt qu'une situation, un affect ou une sensation rappelle les violences ou fait craindre qu'elles ne se reproduisent. » (Muriel, 2018 : 75). Les récits de Moussa et Jalil nous montrent l'impact de cette mémoire traumatique non seulement sur leur santé mentale mais aussi sur les interactions interpersonnelles à la fois avec leurs colocataires et probablement en dehors de ce cadre. Si les conflits entre colocataires sont ordinaires dans les situations de cohabitation, pour les personnes ayant subi des violences -et donc pour les jeunes hébergé·e·s à l'Escale-, ils prennent des formes et des significations propres, car leur source est souvent d'origine traumatique et s'entrecroise avec les vécus des un·e·s et des autres.

Si les traumatismes subjectifs peuvent surgir lors des disputes entre colocataires, dans d'autres situations ils amènent la personne à se renfermer sur elle-même plutôt qu'à rentrer en conflit avec les autres. C'est le cas d'Ousmane, homme cis gay sénégalais de 29 ans, qui avant d'intégrer l'Escale avait eu un passé d'errance résidentielle de la durée d'un an :

N : Comment ça se passe à l'appartement et avec Karifa [son colocataire] ?

O : bien.

N : Je vois que ce n'est plus comme avant, vous vous taquinez beaucoup moins, qu'est-ce qui s'est passé ?

O : rien, rien du tout. C'est moi que quand j'ai tous les souvenirs-là qui reviennent dans ma tête, ça me stresse, j'ai mal et ce n'est pas la faute de Karifa tout ce qui

m'est arrivé, c'est la faute à ma famille, donc je ne veux pas dire tout ça à Karifa, il m'a rien fait, du coup je me retire et je retiens tout. Mais il est intelligent, il a compris, il me laisse tranquille. Quand il rentre dans la cuisine il dit « comment ça va le sénégalais ? », et moi je lui dis « ça va [avec la tête baissée] » et lui il ne dit rien d'autre, il me laisse. Et alors je vais dans la chambre et je me dis qu'avec tout ce que j'ai vécu, tous mes problèmes...je me demande si ça ne serait pas mieux mourir. Et quand c'est comme ça je me retiens, je vais pas vous appeler, vous l'association vous m'avez tout donné, vous m'avez sauvé, vous m'avez donné un hébergement, c'est pas de votre faute. Je suis très reconnaissant pour tout ça, j'ai honte de dire que ça ne va pas, après tout ce que vous avez fait pour moi...c'est déjà trop. Je vais pas vous appeler pour vous stresser, et alors je dis que tout va bien.

[Extrait d'entretien avec Ousmane, le 06-04-2021]

Malgré le fait que la relation entre Ousmane et Karifa ait été très étroite et source de joie pour le quotidien de ce dernier, de manière assez soudaine et sans une raison apparente²⁶, Ousmane a commencé à s'isoler et à être affecté par les souvenirs traumatiques liés « à la traversée en bateau » et au fait que sa famille ait tué son petit copain devant ses yeux au Sénégal. Son éloignement s'explique ici non pas en raison d'une mésentente avec son colocataire mais bien dans l'expression d'un fort mal-être intérieur. Ousmane a entamé un suivi psychiatrique avec prise de médicaments depuis novembre 2020 mais en dépit de cela, son quotidien a longtemps été marqué par des décompensations psychiques, des périodes dépressives et des troubles du sommeil.

Si l'isolement peut être en lien avec une mémoire traumatique liée aux persécutions et au parcours migratoire, il peut aussi apparaître à la suite d'une situation administrative ou juridique difficile à gérer qui est source de stress pour la personne. Mylléna, femme cis lesbienne de 27 ans camerounaise, explique ainsi son besoin de solitude qui a été à l'origine d'un conflit avec une des colocataires :

Qu'est-ce qu'il s'est passé ? C'est parce que dans le... Moi, vu qu'on me payait pas le RSA, j'étais trop dérangée dans la tête. Oui et quand je suis dépressée [déprimée], j'aime pas trop parler, j'aime rester seule. Oui, c'est ça. Donc ça fait que je ne parlais pas beaucoup, je restais dans ma chambre. C'est pour ça, ça a commencé la distance là. Jusqu'à c'est devenu, elle, elle prenait ça mal. Elle, elle prenait ça... Parce qu'on parlait toujours, mais elle, elle ne peut pas comprendre que non, il y a des fois dans la vie de quelqu'un que... Peut-être la personne ne va pas beaucoup parler et pour elle c'était pas normal. Je lui dit : "non, je suis stressée, je n'aime pas beaucoup parler quand je suis stressée". Donc en fait, c'est comme

²⁶ Lors des entretiens Karifa a affirmé n'avoir pas non plus identifié un moment déclencheur de l'éloignement d'Ousmane.

ça que ça a commencé doucement, doucement...jusqu'à quand c'est devenu comme ça, chacune dans son coin.

[Extrait d'entretien avec Mylléna, le 30-03-2021]

Dans cette situation, l'éloignement entre les colocataires ne s'est pas fait à la suite d'un conflit survenu en lien avec des traumatismes, mais bien comme conséquence d'un stress personnel lié à la non-réception du revenu de solidarité active (RSA). Farah, qui n'a pas une santé mentale très stable, n'arrive pas à comprendre le changement dans le comportement de Mylléna et un conflit silencieux s'installe entre les deux. Comme nous l'avons pu comprendre dans la partie dédiée à la santé mentale et le statut juridique, tous les obstacles juridico-administratifs et les longues attentes laissent des traces profondes dans la santé mentale des personnes et dans leurs capacités et énergies pour se relationner les un·e·s les autres.

De manière générale ces colocations demandent aux résident·e·s un apprentissage lié au savoir vivre ensemble qui peut être d'autant plus laborieux étant donné les traumatismes de chacun·e issus de leur passé et des expériences de précarité matérielle et juridique en France. Ainsi Djamila raconte :

Le fait d'avoir été intégrée au projet, d'avoir rencontré Farah, Jami, Safiatou, Mylléna, d'avoir rencontré toi et tous ceux qui travaillent ici, d'avoir eu accès à un soin psychologique de la part de ** [psychologue]...quelque part ça m'a réappris à vivre en communauté, j'avais pris l'habitude d'être un animal en cage, c'est comme si j'étais un chien auquel on jetait un os de temps en temps quand j'étais chez ma sœur, même un regard je n'avais pas le droit. Donc quelque part j'ai perdu cette habitude de vivre en communauté, de côtoyer des gens, d'être sociable. Et ça a créé en moi une sorte de rejet de l'autre, c'est que dès que quelqu'un m'approche, que ça soit positif ou négatif, j'attaque. Comme un animal blessé. Quitte à blesser l'autre, pour ma part c'était le mécanisme à avoir face aux gens parce que j'ai été conditionnée à ça pendant plus qu'une année. Donc je me suis retrouvée à nouveau en communauté, j'ai réussi à revivre avec des gens, à trouver ce lien social à nouveau. [...]C'était très particulier car avant d'arriver je me disais « j'ai trouvé une nouvelle famille » et j'essayais de reproduire quelque part un schéma familial dans l'appartement, c'est pour ça qu'à un moment les filles m'avaient dit « tu te comportes comme notre père, tu nous imposes des choses etcetera » c'est-à-dire que c'était inconscient mais au fur et à mesure j'ai très bien compris que même si on partageait les mêmes histoires, ce n'est pas pour autant que c'est ma famille, c'est pas pour autant que je vais retrouver ce schéma-là.

[...] C'est ce que je ne comprenais pas, je me disais : "On est censé s'entendre, on est dans un lieu où on partage vraiment des choses et on est censées avoir cette

entente entre nous". Mais finalement, avec toutes les barrières qu'on a créées justement et toutes les interventions qu'on a eu de la part de ** [la coordinatrice], de ** [une travailleuse sociale] ... on en a eu des interventions et on a fini par trouver ce terrain d'entente. Mais il faut aussi qu'il y a un déclic, parce qu'il faut qu'on comprenne où on est, dans quel but on y est et quel genre de lien on doit avoir. C'est que quand on se croise, on discute, il y a pas de soucis, mais chacune a sa vie et... et ça, ça m'a pris du temps aussi à rationaliser.

[Extrait d'entretien avec Djamila, le 21-05-2021]

La cohabitation dans les appartements partagés demande ce « réapprentissage à vivre en communauté » comme dit Djamila qui implique un travail de mise en confiance des autres et sur soi afin d'arriver à mieux maîtriser les traces des traumatismes sur les modalités interactionnelles apprises dans un contexte de survie ou de danger. En ça les colocations avec des personnes ayant vécu des expériences de violence, précarité et rupture affective et résidentielle, demandent une attention particulière de la part de l'équipe salariée et bénévole dont le rôle est d'accompagner les résident·e·s à mettre en place des relations respectueuses et éviter qu'elles soient source d'un nouveau mal-être pour elles et eux.

Au travail sur soi, parfois de longue haleine, afin de réapprendre à vivre avec d'autres personnes, peut s'additionner, comme dans l'extrait de Djamila, un décalage entre les attentes pour cette colocation imaginée comme une « famille » et la réalité des dynamiques qui s'y créent.

Ces mémoires traumatiques individuelles s'inscrivent dans un traumatisme communautaire -lié aux persécutions de genre et d'orientation sexuelle- partagé par tou·te·s les colocataires, qui peuvent s'exprimer différemment, dans l'isolement, l'appréhension d'une agression, le conflit, etc., en fonction des résident·e·s. Si le trauma est communautaire, l'impact du traumatisme reste subjectif (Maury et al., 2016) et dépend notamment des compétences et ressources mobilisables par chacun·e -niveau d'éducation, réseau de sociabilité, ressources militantes, statut administratif, etc.-. Si d'un côté ces traumas communautaires aident à développer une compréhension des émotions et actions de l'autre, ce n'est pas pour autant qu'un sentiment d'appartenance commune (Haapajärvi *et al.*, 2018) se met automatiquement en place.

Le partage d'une position de subalternité dans l'espace social due à l'origine et/ou au parcours migratoire et/ou à l'orientation sexuelle ou identité de genre et aux expériences de violences communes, ne suffisent pas à créer automatiquement un espace de « sororité » ou un « havre de paix » comme il avait été imaginé au moment de la conception du projet car il faut faire face aux difficultés juridiques et administratives, aux différentes envies et attentes sur le

modèle de colocation idéale, et aux ressources mobilisables pour faire face aux traumatismes de chacun·e. Le fait d'avoir vécu des expériences communes n'implique pas forcément une entente entre les colocataires ni la reproduction d'un « schéma familial ». S'il faut donc abandonner le phantasme qu'une colocation entre personnes LGBTQ en situation de forte précarité implique forcément des liens d'amitié ou un « nous » collectif (Picot, 2021), cette expérience de l'Escale nous montre en revanche la puissance et les apports de ces cohabitations. Malgré les expériences traumatiques de chacun·e, les résident·e·s arrivent à développer une compréhension de l'autre, s'entraident et s'ouvrent à des nouvelles sociabilités.

La sortie du dispositif

La question de la sortie du dispositif Escale est complexe à plusieurs égards. Premièrement ce projet s'est construit par étapes, en partant avec un seul appartement financé pour six mois seulement, pour après s'élargir à trois appartements financés pendant deux ans par la Fondation Paris Habitat. C'est dans ce cadre que le projet s'est monté et défini toujours plus clairement au fur et à mesure du temps. Comme on l'a écrit dans la première partie du rapport, ce n'est que depuis juillet 2021 qu'une véritable équipe Escale s'est constituée et qu'elle a commencé à créer des outils à soi et à mieux définir la structure du projet avec les résident·e·s. Les personnes qui sont rentrées dans le dispositif à son tout début ont assisté à tous les changements relatifs au travail collectif des règlements et à la mise en place de l'équipe et d'une structure plus cadrée et cadrante, qui au départ était moins claire par manque de perspectives sur le long terme et d'une équipe dédiée. La question de la sortie du dispositif s'est, avec d'autres points, clarifiée de plus en plus avec le déroulement du projet et elle a été plus difficile à comprendre et accepter pour les premier·e·s Escalien·ne·s. Pour ceux et celles qui ont intégré le dispositif plus tard, des règles plus précises et explicites ont été présentées tout de suite lors des premiers entretiens pour connaître le projet et la question de la durée de l'hébergement et de la sortie ont été acceptées et respectées avec plus de facilité. Toutes les personnes interviewées dans le cadre de ce rapport correspondent aux premières Escaliennes, c'est-à-dire les participant·e·s à la recherche-action.

De manière plus générale, la question de la sortie du dispositif est un dilemme transversal à la majorité des structures d'hébergement à la fois concernant la durée de l'hébergement et aussi par rapport aux solutions de relogement trouvables pour et avec les personnes hébergées. Si

on regarde les résultats de l'enquête (Forum Réfugiés et Cosi, 2020) réalisée en 2019 par le programme d'intégration Accelair situé dans le Rhône qui accompagne vers l'autonomie résidentielle et en emploi les réfugié·e·s, on verra que la durée moyenne de l'accompagnement est de 20 mois. Accelair propose aux réfugié·e·s une seule proposition de logement et en moyenne cela se réalise après 20 mois d'accompagnement global (cours de français, recherche d'emploi et ensuite recherche de logement). Les objectifs de l'Escale d'accompagnement vers une sortie de la précarité résidentielle et professionnelle sont les mêmes que ceux d'Accelair, or il n'y a pas de critères juridiques pour accéder au dispositif Escale. Les personnes intègrent parfois le dispositif sans possibilité de trouver un emploi ou une solution d'hébergement pendant plusieurs mois à cause de leur statut juridique, et ceux et celles qui sont débouté·e·s font face à des difficultés encore plus importantes et durables dans le temps. Pendant l'expérimentation financée par la Fondation Paris Habitat sur 2 ans, sur les 11 personnes hébergées, 5 ont quitté l'Escale et 6 sont toujours dans le dispositif.

Le projet Escale s'étant constitué suite à l'identification des besoins de terrain avec les enquêté·e·s, les résident·e·s de l'Escale ont saisi le sens du projet : accompagner et héberger les personnes LGBTQ qui sont en situation d'extrême précarité. Dès que leur situation juridique, professionnelle et mentale se stabilise, ils et elles sont plutôt disposé·e·s à « laisser leur place » à des personnes qui sont dans des situations plus urgentes :

Parce que les maisons, on doit les laisser pour les autres aussi. Nous franchement, on veut pas trop durer. On veut partir aussi pour avoir notre coin et pour laisser la place pour les autres aussi. Parce que je sais qu'il y en a plein encore [de personnes qui ont besoin].

[Entretien avec Jami, le 02-09-2021]

Je sais qu'une fois que j'aurai mon titre de séjour, la première chose que je vais faire c'est de trouver un boulot. N'importe lequel, déjà. Une fois que j'ai un boulot, je trouve une formation en alternance. Quand je trouve une formation en alternance dans le marketing digital, je me concentre là-dessus. Et le logement... Voilà, être autonome carrément. Comme ça, je libère cette chambre-là pour une personne qui est dans une situation dans laquelle j'étais, quoi. C'est une chaîne... Ainsi de suite, tu vois.. Tu es là, tu rentres. On te prend par la main, hop, tu montes et toi aussi tu donnes la main à l'autre et ainsi de suite.

[Entretien avec Jalil, le 02-09-2021]

Cette double envie de pouvoir s'installer dans un lieu à soi et en même temps de permettre à d'autres personnes de bénéficier des appartements, se heurte au souhait de se « stabiliser »

d'un point de vue formatif et professionnel avant de quitter l'Escale afin de pouvoir ensuite directement intégrer un logement autonome :

→ *Se former pour avoir « plus de chances » en France*

On retrouve l'enjeu de ces envies contradictoires dans la situation de Jami, qui est en couple avec Farah et qui habite dans la deuxième colocation Escale.

Jami a intégré la recherche-action à 19 ans et elle a aujourd'hui 21 ans. Elle est une femme cis lesbienne angolaise qui a un capital culturel très élevé : en Angola elle est allée à l'université (qu'elle n'a jamais terminé car elle a dû s'enfuir du jour au lendemain) et une fois arrivée en France elle parlait le portugais et l'anglais parfaitement. Une fois arrivée à Paris elle a déposé la demande d'asile et elle a commencé à prendre des cours de français où elle a progressé très rapidement. Elle a intégré l'appartement Escale en décembre 2020, et en mai 2021 elle a obtenu le statut de réfugiée. Très rapidement, elle a commencé à chercher des emplois de manière autonome et elle a eu beaucoup d'expériences professionnelles : dans un magasin de sport, en tant qu'agente d'accueil dans une association pour familles exilées, etc. Depuis septembre 2021 elle s'est inscrite, parallèlement au travail, à l'Université de la Sorbonne en faculté de langues.

Lors de la réunion de service de mars 2022, sa situation est évoquée :

Psychologue : je l'ai vue hier, elle était anxieuse car elle avait eu une semaine d'examens. Elle n'est pas sûre d'y arriver à l'école, elle a besoin d'argent et elle veut quitter l'appartement donc elle s'interroge sur la possibilité de quitter l'école pour trouver un boulot à temps plein.

Travailleuse sociale : pareil elle me disait qu'elle ne sait pas pourquoi elle fait ses études et à quoi ça va lui servir après. Elle m'a dit qu'elle avait adoré travailler à France Terre d'Asile pour accompagner les gens à déposer l'asile. J'ai essayé de lui dire qu'elle ne doit pas forcément faire des études et qu'elle peut bosser si elle a un projet professionnel qu'elle aime.

Chef de service : avant de mettre en échec son parcours d'études il faudrait peut-être qu'elle trouve un emploi le weekend où elle gagne plus que les petits boulots qu'elle fait maintenant où elle ne gagne rien. Il faut travailler sur le relogement rapide. On peut faire une réunion avec *** [le chargé d'insertion professionnelle] et on lui lance un défi de trouver un emploi où elle pourrait bien gagner en travaillant seulement le weekend, comme ça elle ne va pas arrêter l'école.

Le chef de service et la travailleuse sociale proposent de faire un retroplanning dessiné ou écrit, avec les objectifs sur le court et le moyen terme afin d'avancer ensemble avec Jami.

[Extrait de la réunion de service du 22-03-2022]

Jami a fait part aux différent·e·s membres de l'équipe de ses interrogations concernant son avenir résidentiel et professionnel : si elle est bonne élève, elle rencontre quand même plusieurs difficultés à l'université et elle est prise entre l'envie de se former et celle de pouvoir être autonome économiquement et quitter l'appartement Escale. L'équipe décide de la soutenir dans ces interrogations sans la pousser à arrêter les études pour qu'elle parte au plus vite, mais en prenant en compte ses désirs et projets, et en lui laissant le temps d'y réfléchir par elle-même et à l'aide d'un retroplanning. Cette stratégie s'avère adaptée car peu de temps après la jeune signe un CDI dans une boulangerie où elle ne travaille que les weekends et elle reçoit un salaire correct. Lors d'un échange survenu quelque jours plus tard pendant la fête d'anniversaire de sa copine, elle dira à la doctorante :

Pour moi l'école c'est la seule réussite. Tu vois Noemi, je suis une femme, lesbienne, noire et étrangère. Comment je peux me défendre en France pour trouver un travail ? Le diplôme universitaire est la seule chose qui peut m'aider, même si j'ai du mal avec les traductions de l'anglais au français et du portugais au français, l'école est ma seule possibilité pour avoir plus de chances en France.

[Notes de terrain prises lors d'un échange avec Jami, le 09-04-2022]

Dans cet extrait Jami nous fait part de la place dans laquelle elle se trouve au sein des imbrications des rapports sociaux en France. Elle a conscience de sa place de subalterne (Spivak, [1988], 2009) dans la société française blanche et hétéronormative et que l'école représente le seul moyen pour pouvoir atteindre des emplois mieux rémunérés et socialement valorisés. Malgré ses incertitudes et obstacles au quotidien, elle décide de continuer l'université et de travailler le weekend.

L'Escal se veut un projet non pas de simple hébergement temporaire d'urgence mais il prévoit un accompagnement vers l'autonomie. L'équipe aurait pu pousser Jami à quitter l'université et à trouver un emploi à temps plein grâce auquel elle aurait pu quitter l'Escal très rapidement et payer une chambre pour elle et sa copine dans une colocation en Ile de France. Mais en faisant cela elle n'aurait probablement pas eu la possibilité économique de reprendre les études dans un futur proche ni d'accéder à un emploi correspondant à son niveau d'études, et même si cela aurait été le cas -par exemple dans un travail d'interprète- elle aurait été rémunérée beaucoup moins à cause de l'absence d'un diplôme d'études français.

L'équipe a décidé de donner la priorité aux projets et désirs de Jami, tout en préparant avec elle un plan de sortie du dispositif dans un temps court-moyen. Ce type d'accompagnement, qui met la personne au centre, demande un temps de sortie du dispositif qui est nécessairement plus long que d'autres programmes qui visent à une autonomie matérielle rapide et qui ne peuvent pas prendre en compte les souhaits des bénéficiaires qui demandent un temps de réalisation ou de stabilisation plus long.

→ *Vouloir sa « propre maison »*

D'autres résident·e·s en revanche présentent plus de résistances à quitter l'appartement Escalé et souhaitent y rester jusqu'à l'obtention d'un travail stable qui permette l'accès direct à un logement autonome et indépendant. C'est le cas de Mylléna, qui avait déjà obtenu le statut de réfugiée à son entrée dans l'appartement et qui a depuis pris des cours de français, validé une formation de réceptionniste et une formation rémunérée en Logistique et elle a actuellement signé un CDD en tant qu'agente de tri. Mylléna n'a pas un projet professionnel précis et malgré l'accompagnement de l'équipe pour sortir du dispositif elle ne semble pas être du même avis :

N.: Ok, mais toi ton souhait, si tu trouves un travail, est-ce que toi tu aimerais partir au plus vite ?

M.: Non, non. Si je trouve un travail, c'est mieux pour moi peut-être je travaille pendant un an avant de chercher ma propre maison.

N.: Ça, je pense pas que ça va être possible.

M.: [rire] C'est beaucoup oui ?

N.: Ah bah ouais, [sourire]. Ah bah ouais, c'est énorme.

M.: [rire] Je ne sais pas encore parce que... Peut-être si je travaille... Peut-être mon salaire, c'est 900 euros, 1000 euros. Je ne sais pas si c'est... Parce que pour trouver aussi des logements, c'est... je connais aussi que ça prend du temps.

N.: Mais tu sais, il y a des foyers jeunes travailleurs par exemple. Des foyers où tu travailles donc tu donnes une partie du salaire mais c'est moins cher qu'un appartement. Et tu as ta chambre, tu as la cuisine mais tu as pas un appartement à toi. Parce que l'appartement, c'est cher, c'est pas très facile d'accéder à un appartement. Ça va être peut-être des foyers ou des choses comme ça avant d'arriver à ton vrai appartement, je pense.

M.: Moi je sais que si je quitte ici, je passe directement à ma propre maison. Je ne veux pas encore habiter avec quelqu'un.

[...]

N.: Après, tu voudrais habiter à Paris ou tu voudrais changer de ville, de région ?

M.: Non... Paris, c'est bien. Mais pour trouver une maison à Paris aussi, c'est... Je connais que c'est pas facile.

[Extrait d'entretien avec Mylléna, le 30-03-2021]

Dans ce cas on se trouve confronté·e·s à une résidente qui non seulement prévoit de quitter l'appartement après « un an » d'expérience professionnelle, mais elle souhaite aussi ne pas être orientée vers des dispositifs d'hébergement partagés et elle veut rester sur Paris. S'il est fondamental de mettre au centre les perspectives des résident·e·s, dans la situation de Mylléna on fait face à une véritable incompréhension autour du sens et de la durée du projet. Ses projections sont inconciliables avec le cadre des hébergements d'urgence, et y compris de l'Escale. Après avoir réalisé des nombreux entretiens pour préparer son départ, l'équipe Escale décide finalement de lui donner jusqu'à fin août 2022 pour qu'elle quitte l'appartement. Finalement Mylléna quittera l'Escale à fin janvier 2023 pour intégrer une résidence sociale. Malgré cela, lors d'un appel téléphonique Mylléna estime ne pas être satisfaite de l'accompagnement de l'association car elle voulait « *accéder à sa propre maison et non pas à une résidence sociale* ». Le cas de Mylléna est assez extrême, mais elle n'est pas la seule à souhaiter avoir un CDI et se sentir plus stable professionnellement avant de quitter l'appartement. Aussi la majorité des jeunes n'avait pas envisagé la possibilité d'intégrer une résidence sociale ou un foyer jeunes travailleurs, car tou·te·s voulaient accéder à un logement autonome. Dans la presque totalité des cas cela n'est pas possible car les conditions économiques de la personne ne lui permettent pas de payer un appartement, surtout en région parisienne. Au fur et à mesure du temps, quand l'équipe a commencé à discuter de la sortie du dispositif aux résident·e·s et d'une orientation, des sentiments d'inquiétude et désaccord ont été exprimés de leur part. Safiatou par exemple, femme cis lesbienne Ivorienne de 25 ans, témoigne d'un sentiment d'angoisse à l'idée de quitter l'Escale :

On ne peut pas m'obliger de me faire partir pour aller dans un endroit que je n'aime pas, dans la chambre du foyer qu'on a visité là, où on me met moi, ou on met mes affaires, mais on ne rentre pas tous les deux dans la même chambre tellement que c'est petit. Depuis que *** [le chef de service] m'a fait visiter le foyer il y a un mois, je ne dors plus, le médecin m'a donné des médicaments pour dormir la nuit...je suis angoissée en fait. Changer d'hébergement pour moi ce n'est pas comme pour les français, moi je dois à chaque fois changer d'adresse, de domiciliation, la CMU me demande la domiciliation et si je la change il faut tout changer, ça me prend la tête quoi. Moi je pensais qu'après cet appartement de l'Escale je pouvais avoir mon appartement à moi, un logement social, mais là si je dois à nouveau recommencer de rien, je n'aurai rien à nouveau, je dois tout

recommencer, c'est pas ça que je veux, moi je veux être tranquille dans un appartement à moi. Je ne suis pas prête à laisser l'appartement, là je suis en CDD qui se termine en avril, je sais même pas si après je vais trouver un boulot tout de suite ou pas. Quitter l'appartement pour être dans la galère après, c'est pas ça que je veux.

[Notes de terrain, échange avec Safiatou, le 25-03-2022]

Safiatou, qui a intégré l'Escale en décembre 2020, a obtenu le statut de réfugiée en juillet 2021. Depuis, elle a été recrutée dans une boutique de vêtements pour deux CDD de 6 mois chacun et depuis avril 2022 elle a commencé une formation rémunérée de cariste. Dans l'extrait cité, elle parlait d'une inquiétude liée au travail car elle n'avait pas la certitude de trouver un emploi tout de suite après la formation de cariste d'une durée de 4 mois rémunérée par pôle emploi. Malgré le fait que son assistante sociale lui ait expliqué à plusieurs reprises qu'en tant que travailleuse en alternance elle était éligible au foyer jeunes travailleurs, qu'elle aurait eu un suivi social sur place, et qu'elle pouvait toujours compter sur l'équipe salariée et bénévole de l'Escale, Safiatou ne souhaite pas quitter l'appartement. En même temps, si une proposition de réorientation lui a été faite, elle affirme ne pas vouloir aller dans un foyer avec une si petite chambre [13 mètres carrés]. Les raisons qui la retiennent ne sont pas seulement liées à la crainte d'« être dans la galère », et donc la peur de vivre en errance résidentielle à nouveau, mais aussi le fait que les critères d'hébergement proposés ne sont pas à la hauteur de ses attentes.

L'Escale dispose de grands appartements neufs ou en très bon état, situés à Paris et munis de four, microonde, internet, machine à laver et chambres individuelles. Vivre dans ces conditions permet aux résident·e·s de se reconstruire petit à petit et de le faire dans les meilleures conditions, mais cela implique aussi une difficulté supplémentaire à la sortie des appartements. Il est en effet très rare que les résident·e·s puissent se permettre un lieu de vie avec le même confort une fois sorti·e·s de l'Escale et comme on vient de le voir, ils et elles sont plutôt reticent·e·s à intégrer des chambres dans des foyers de jeunes travailleurs qui ne disposent pas des mêmes équipements et qu'en plus il faut payer avec un loyer -et non pas avec une participation financière-. Pour faire face à cette question sensible du post-Escale, différentes stratégies ont été mises en place. En mai 2022 une médiation collective réalisée par l'équipe Escale auprès des résidentes a eu lieu pour rappeler le sens, la durée et les conditions de la prise en charge dans le projet. Ensuite, l'équipe sociale a commencé à présenter les dispositifs d'hébergement tels que les foyers jeunes travailleurs et les résidences

sociales dès les rendez-vous de préadmission²⁷ avec le/la candidat·e afin de clarifier qu'après le départ de l'appartement Escale la personne intégrera probablement un autre dispositif d'hébergement collectif -plus autonome par rapport à l'Escal- ou une location privée dans une colocation, mais qu'elle ne doit pas s'attendre à rentrer dans un logement social, surtout pas en région parisienne. Ensuite, l'équipe a retravaillé la trame du contrat d'hébergement à signer chaque 6 mois en l'adaptant aux spécificités de ce public. La mise en place de la signature du contrat chaque 6 mois permet de rappeler que le dispositif n'est pas pérenne et de réaliser un bilan régulier par rapport aux objectifs définis par les résident·e·s et aux perspectives de sortie.

Les difficultés rencontrées lors de cette phase de sortie des appartements a appris à l'équipe à la prévenir en mettant un cadre plus clair et explicite régulièrement permettant aux résident·e·s de ne pas nourrir des attentes irréalisables, et au projet de pouvoir plus facilement orienter les jeunes dans d'autres structures et en accueillir d'autres en situation de forte précarité.

La question de la sortie du dispositif ne concerne pas seulement la sortie physique des résident·e·s des appartements, mais aussi la question de la fin la prise en charge. Ces deux moments peuvent ne pas coïncider, notamment pour les résident·e·s qui quittent l'Escal pour aller cohabiter avec leurs copains et copines mais qui n'ont pas encore trouvé un emploi ou ont encore besoin d'un accompagnement social. Un suivi ambulatoire se met alors en place envers ces ex résident·e·s de l'Escal qui sont toujours dans la file active du projet. Des jeunes ont été vu·e·s entre 4 et 8 dans les mois suivants à la sortie de l'appartement, en mobilisant aussi bien l'infirmière, que la juriste et surtout l'accompagnement social. Si les personnes ayant bénéficié de l'Escal sont encouragées à s'engager dans le projet et à continuer à prendre part aux activités bénévoles organisées après leur départ, quand arrêter la prise en charge réalisée par l'équipe salariée ? Cette question reste à aujourd'hui ouverte et elle sera de plus en plus importante avec l'augmentation des appartements de l'Escal et de ses résident·e·s et ex résident·e·s.

Conclusions

→ *Bilan de l'accompagnement réalisé sur 2 ans*

²⁷ Les rendez-vous de préadmission représentent la première rencontre entre un·e candidat·e à l'Escal et le binôme travailleur·r·se social·e/infirmière. Leur but est de présenter le projet et prendre les premiers contacts avec la personne.

Le premier constat suite à ces deux premières années d'expérimentation Escale concerne la place du suivi pluridisciplinaire qui a été extrêmement mobile et très sollicité.

Entre le 1^{er} décembre 2020 et le 30 avril 2022, un total de 435 rendez-vous ont eu lieu entre les travailleurs et travailleuses sociales et les résident·e·s des trois appartements. Dans ce chiffre on comprend aussi bien les rendez-vous qui se sont déroulés à l'association que les visites à domicile (VAD) réalisées une fois par semaine pour chaque appartement depuis août 2021. Les médiations et les ateliers collectifs ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre. L'équipe sociale est ainsi extrêmement mobilisée par les jeunes, chaque résident·e est vu·e en moyenne une fois par semaine.

Pour ce qui concerne l'accompagnement psychologique, le psychologue qui a réalisé des consultations de l'Escale jusqu'en novembre 2021, a vu tou·te·s les résident·e·s et 3 personnes ont entamé un suivi régulier. À partir de décembre 2021, la nouvelle psychologue de l'Escale a réalisé 18 rendez-vous et 4 personnes ont entamé un suivi régulier. Les demandes de voir la psychologue sont parfois ponctuelles et font suite à des moments de découragement ou de stress notamment liés au parcours juridique ; tandis que pour d'autre c'est un suivi régulier sur le long terme qui est demandé. 5 personnes sur les 11 ont été orientées vers le psychiatre et ont entamé un suivi plus ou moins long avec lui.

Le pôle insertion professionnelle a réalisé 55 rendez-vous (en présentiel et téléphoniques) avec les 11 jeunes afin de les accompagner dans des démarches de formation ou d'insertion professionnelle. Iels ont organisé des nombreux ateliers qui ont porté sur des thèmes choisis avec les résident·e·s, dont notamment des ateliers sur comment se présenter lors d'un entretien d'embauche, comment s'habiller, des ateliers sur « quoi faire sans papiers » etc. Ce pôle organise aussi les permanences informatiques qui se déroulent dans une salle de Basiliade équipée de plusieurs ordinateurs, pendant lesquelles les jeunes sont accompagné·e·s à rédiger leur CV, postuler à des offres, apprendre à utiliser l'ordinateur, Word et Excel. Le service a aussi mis en place des partenariats avec d'autres associations ou institutions afin de faciliter l'insertion professionnelle des résident·e·s, parmi ceux-ci on peut citer le partenariat avec la Boutique Bis d'Emmaüs, Uniqlo et la mission locale.

D'un point de vue juridique les situations des 11 résident·e·s de l'Escale ont nettement changé. L'accompagnement et la préparation pour l'entretien de l'OFPRA et de la CNDA assurés par l'Ardhis, Les lesbiennes dépassent les frontières et Afrique Arc en Ciel ont été, à côté de la juriste de Basiliade, essentiels. Si à l'entrée dans les appartements il n'y avait que 2 personnes ayant obtenu le titre de réfugié·e, aujourd'hui iels sont 7. De plus, 2 personnes

séropositives ont obtenu un titre de séjour pour soins. Au total 9 personnes sur 11 sont aujourd'hui en capacité d'exercer un emploi déclaré en France.

Pour ce qui concerne l'infirmière à mi-temps sur l'Escale, elle a réalisé 164 rendez-vous avec les résident·e·s. Ces rendez-vous concernent l'accompagnement chez des spécialistes (ophtalmologue, gynécologue, dentiste etc.) ou à l'hôpital, ainsi que des entretiens réalisés dans les bureaux de l'Escale. L'infirmière a permis aux jeunes à la fois de mieux connaître le système de santé français et de savoir s'y orienter (notamment comment prendre un rdv sur Doctolib, qu'est-ce que c'est un médecin généraliste, etc.) mais elle a su aussi les accompagner lors des visites qu'ils craignaient par peur des réponses des médecins et souvent par peur de ne pas tout comprendre.

Comme on a pu l'observer dans le nombre de rdv réalisés par les différent·e·s professionnel·le·s, l'équipe a été énormément mobilisée par les jeunes : l'accompagnement social, médical, psychologique, juridique et à l'insertion professionnelle avait été sous-estimé. À cela s'est ajouté un élément qui n'avait pas été anticipé : la dimension mobile de l'équipe. L'expérience de ces deux années a démontré la nécessité d'une présence régulière de l'équipe au sein des appartements, afin d'anticiper autant que possible les problématiques liées à la vie en collectivité. Depuis août 2021 l'équipe Escale a mis en place 1 visite par appartement par semaine de la part des travailleurs/travailleuses sociaux et de l'infirmière. Le chef de service réalise aussi les visites lors des conflits. Lors de ces VAD les professionnel·le·s sortent parfois de l'appartement pour aller dans un endroit neutre, comme un café, avec le/la bénéficiaire afin de développer le lien et de favoriser la parole du/de la jeune sur la colocation sans craintes d'être entendu·e par ses colocataires et partager ses difficultés.

Depuis octobre 2021, des visites dans les appartements jusqu'à 22h ont été mises en place, cela demande une grande adaptabilité des salarié·e·s mais ça permet de rencontrer les personnes qui travaillent ou sont en formation pendant la journée. Depuis le début du projet 20 réunions de médiation ont été organisées au sein des appartements afin de pacifier les conflits et accompagner les colocataires à trouver des solutions collectivement. Ces réunions varient en fonction des colocations, dans un appartement l'équipe est par exemple intervenue 10 fois, tandis que dans un autre seulement 3 fois. Le psychologue a réalisé une seule médiation, l'ethnopsychologue de Basiliade en a mené une autre, et toutes les autres ont été réalisées par un·e ou plusieurs travailleuses et travailleurs sociaux parfois accompagné·e·s du/de la chef·fe de service et/ou de la doctorante.

Les bénévoles de l'Escale ont joué aussi un rôle important.

L'association Basiliade est née en 1993 de l'engagement de militant·e·s bénévoles auprès de personnes séropositives. Si au fur et à mesure du temps l'association s'est professionnalisée, les bénévoles ont toujours eu une place centrale dans le projet associatif et constituent un des piliers de l'association (à côté des bénéficiaires et des salarié·e·s). À l'ouverture des premiers appartements Escale, les résident·e·s ont été intégré·e·s aux activités mises en place par les bénévoles de la « maison » Basiliade Chemin Vert, et ont pris part aux soirées et moments conviviaux souvent organisés dans le lieu d'accueil de l'association. Pendant la crise sanitaire de la Covid, l'engagement bénévole a été fondamental afin d'assurer la préparation et livraison des colis d'hygiène et alimentaires destinés aux bénéficiaires de Basiliade dont aux résident·e·s de l'Escale. Une partie des jeunes s'est d'ailleurs investie à côté des bénévoles pour coorganiser des activités qui ont lieu dans le lieu d'accueil de Basiliade.

Avec le développement du projet Escale, une équipe bénévole entièrement dédiée à l'Escale s'est constituée. Les bénévoles ont commencé à fournir de l'aide dès l'ouverture des premiers appartements – à travers notamment le montage des meubles et l'organisation des visites du quartier pour les résident·e·s – pour ensuite proposer des activités ludiques et culturelles régulières choisies avec les résident·e·s. Parmi ces activités il y a notamment les dîners partagés, des groupes de parole, des partenariats avec d'autres associations afin d'amener les résident·e·s au théâtre, des activités sportives, des petits-déjeuners tous les samedis matin.

S'il n'y a pas de critères pour devenir bénévole, étant données les origines de l'association, une bonne partie d'entre eux et elles est encore aujourd'hui militante et LGBTQ. Ce facteur est décrit par les résident·e·s de l'Escale comme étant facilitateur pour se confier et établir un lien de confiance. Djamila raconte par exemple :

Avant, justement, je me disais que le fait de faire une mastectomie²⁸, c'était équivalent à l'idée de devenir transgenre. Mais plus je suis ici à Basiliade et que je parle avec beaucoup de personnes, par exemple *** [un bénévole], je discute beaucoup avec lui. Ça c'est dingue mais quand je lui explique certaines choses, c'est quelqu'un qui mâche pas ses mots et j'aime bien ce genre de personnes. C'est un bon ami et quand je parle avec lui, sur certains points, il m'explique clairement que tout ce qu'on pense, quelque part, c'est normal et c'est légitime. Il fallait que je sois entourée de personnes qui me comprennent, parce que je pense que si j'en avais parlé à des personnes hétérosexuelles ou en dehors du groupe... Ils vont me dire : "Ah tu seras comme un animal de foire !" Ils vont me regarder bizarrement d'une certaine manière. Mais quand j'en ai enfin parlé à quelqu'un et que cette personne-là me dit : "Oui, c'est normal. T'as pas à avoir peur de ça." Et là, je...[souffle]. C'est comme si j'étais libérée d'un poids encore une fois.

²⁸ Intervention chirurgicale qui consiste dans le cas de Djamila à retirer intégralement les deux seins.

[Extrait d'un entretien avec Djamila, le 21-05-2021]

Pour Djamila, pouvoir parler de ses questionnements par rapport à la mastectomie à quelqu'un faisant partie « du groupe » LGBTQ est un atout qui lui permet d'être rassurée sur le fait que sa parole va être comprise et prise au sérieux. Être entouré·e·s par des bénévoles LGBTQ plus expérimenté·e·s permet aux résident·e·s de poser des questions et des doutes dans un environnement non jugeant et informé sur ce sujet.

Les bénévoles sont non seulement investi·e·s auprès des résident·e·s mais les trois représentant·e·s des bénévoles participent aussi aux réunions d'équipe afin de faciliter les échanges entre les salarié·e·s et les bénévoles et adopter des lignes de conduite communes. C'est lors des « conseils de maison » mensuels que les bénévoles, les salarié·e·s et les résident·e·s se retrouvent collectivement afin de prendre des décisions et planifier les activités pour le mois.

→ ***Bilan Final***

En conclusion, cette expérimentation sur deux ans a permis de prouver plusieurs éléments.

Tout d'abord, dès que l'Escale a commencé à être connue par les autres associations, l'équipe a commencé à recevoir beaucoup d'orientations et mails à la fois de la part des travailleuses et travailleurs sociaux hébergeant des personnes LGBTQ au sein de dispositifs d'hébergement généralistes, à la fois de la part des associations communautaires. Les première·e·s ont exprimé leurs difficultés face aux discriminations que les personnes LGBTQ+ outées subissaient dans leurs établissements d'hébergement généralistes, iels demandaient si il était possible d'orienter à l'Escale ces personnes-là car la situation devenait difficile à gérer à cause des agressions et insultes. Les deuxième·e·s ont fait part à l'Escale de la difficulté à orienter les jeunes LGBTQ en errance dans des lieux safe et d'un véritable besoin de places d'hébergement dont la durée de l'accompagnement permette aux personnes de se stabiliser d'un point de vue juridique, professionnel et de santé mentale. Le projet Escale a ainsi permis de visibiliser un véritable besoin de places d'hébergement pour les personnes LGBTQ en situation de précarité.

L'intérêt d'avoir des colocations LGBTQ non mixtes a fait aussi ses preuves : si comme on l'a vu, « *sortir de la rue ne signifie pas s'en sortir* » (Pichon, 2014 : 81), c'est-à-dire sortir des traumatismes et des impasses juridiques vécues par les personnes exilées, les résident·e·s ont reporté le sentiment de se sentir en sécurité au sein des appartements et, pour ceux et celles qui venaient d'arriver à Paris, cela leur a permis d'élargir leur cercle de sociabilité LGBTQ

sur place et de faire des nouvelles rencontres à travers les ami·e·s des un·e·s et des autres. Cette expérimentation a aussi visibilisé la nécessité de prendre en compte les traumatismes, le statut juridique et l'état de santé global en lien avec le statut juridique, comme facteurs centraux pour comprendre les résident·e·s et adapter au mieux l'accompagnement réalisé.

Le modèle des « colocations LGBTQ » avait été pensé au départ comme un endroit exempt de discriminations, mais au fur et à mesure du temps l'équipe s'est rendue compte que des idées reçues envers les personnes trans avaient fait leur apparition, ainsi que l'envie de la part des résident·e·s trans d'être plus représenté·e·s au sein du projet. Ce point d'alarme a nécessité que des formations sur la transidentité et des rendez-vous individuels se mettent en place afin de dépasser ces préjugés et créer des alliances intra-communautaires. Les colocations LGBTQ ont aussi parfois été pointées du doigt par des voisin·e·s réticent·e·s à la venue de personnes LGBTQ dans leur immeuble. Les conflits initiaux avec les voisin·e·s ont appris à l'équipe à se présenter aux voisin·e·s et à prendre un temps de sensibilisation avec elles et eux si nécessaire.

Cette expérimentation montre aussi l'importance des associations communautaires LGBTQ. Les résident·e·s entouré·e·s par ces associations détiennent beaucoup plus de ressources pour faire face aux difficultés, trouver des solutions, et avoir des personnes repère. En revanche, les jeunes qui ont été orienté·e·s à l'Escale mais qui n'étaient pas véritablement intégré·e·s dans une association communautaire ont été beaucoup plus seul·e·s dans leurs démarches et ont plus souvent partagé des sentiments d'isolement et de mal-être, en demandant à l'équipe ou aux bénévoles une présence et un accompagnement plus important. Au-delà de l'aspect de la sociabilité, ces associations ont apporté aux jeunes un sentiment d'identification et d'ancrage envers leurs orientations et identités de genre jusque-là objet de violences et de honte.

Cette expérimentation souligne donc leur rôle et l'importance de travailler en partenariat avec le réseau associatif bénévole et salarié qui entoure les résident·e·s.

Recommandations et Propositions

→ **Recommandations :**

Les colocations

- Le standing des appartements rend complexe l'accompagnement des personnes, l'appropriation de leur espace et leur réorientation. Privilégier des appartements de taille et emplacement proches de ceux auxquels les résident·e·s pourront accéder post-Escale.
- Les dispositifs d'hébergement en diffus demandent une grande mobilité à l'équipe professionnelle et bénévole. Afin de faciliter les déplacements et réduire le temps de trajet, il serait avantageux de concentrer tous les appartements dans le même secteur (y compris en proche banlieue).
- La taille des colocations amplifie les problématiques relationnelles entre les bénéficiaires, de voisinage et d'entretien des appartements. Privilégier des « petites » colocations accueillant 3-4 personnes.
- Dans les derniers mois de l'expérimentation, l'équipe a commencé à présenter systématiquement l'association aux voisin·e·s et au/à la gardien·ne et de se mettre en relation avec eux et elles afin de prévenir des comportements discriminants. Cette démarche a apporté des améliorations dans les relations avec les voisin·e·s au quotidien mais elle reste une solution temporaire qu'il serait nécessaire de questionner et modifier. En effet le but de l'Escale étant de créer des lieux safe pour les personnes LGBTQ+, le fait de présenter l'association aux voisin·e·s participe en un certain sens d'une démarche d'exposition et d'outing des résident·e·s face aux voisin·e·s, dont certain·e·s révèlent avoir des attitudes homophobes et transphobes.

Parallèlement le fait que les voisin·e·s et/ou le/la gardien·ne se sentent en droit de demander des informations sur ces colocations et qu'ils et elles émettent des critiques sur les comportements des colocataires est aussi représentatif du rapport de domination existant entre les deux parties : les cibles des critiques sont en effet des personnes jeunes, majoritairement racisées, qui ont une maîtrise du français variable et qui sont souvent « visiblement » non cisgenre et/ou non hétérosexuelles. Le rôle de l'association est ainsi à la fois celui de protéger les résident·e·s d'éventuelles discriminations dont iels pourraient être victimes et au même temps d'assurer que le comportement des résident·e·s et le maintien en état des appartements ne provoque pas de difficultés pour les autres habitant·e·s de l'immeuble. Cette double posture nécessite de trouver une attitude qui se situe au juste milieu et qui « protège » les deux

parties sans pour autant fragiliser ou exposer les résident·e·s Escale. Nous proposons que la/le référent·e social·e de chaque appartement donne ses coordonnées aux gardien·ne·s des immeubles et se présente aux voisin·e·s en parlant de la mission générale de l'association sans pour autant préciser le public accompagné par l'Escale.

La question de l'urgence : requalification du statut d'hébergement

Étant donné le type d'accompagnement mené, la durée de la procédure d'admission et du séjour des résident·e·s, l'équipe se questionne sur la modification du statut de l'Escale d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) à un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). En effet, depuis l'ouverture du projet en 2020, l'équipe a constaté qu'un contrat de 6 mois renouvelable une fois ne permet pas de sorties positives, notamment pour les personnes sans papiers et pour les plus fragiles psychiquement.

Participation

Le projet Escale a pris ses racines dans des principes de pair-aidance et des démarches collectives pour sortir de l'isolement. La dimension du collectif a structuré le projet et en est au cœur, néanmoins ces deux ans d'expérimentation ont démontré qu'elle peut être aussi un facteur repoussant pour les résident·e·s, notamment après les premiers mois. Il serait intéressant d'adapter le projet à ces observations et témoignages, en soulignant le caractère non contraignant de la participation aux activités et en privilégiant davantage les visites à domicile (VAD) le soir avec activité ludique qui représentent le format le plus aimé par les résident·e·s quand il n'y a pas de conflits entre colocataires.

Accéder au projet Escale

Au fil et à mesure du temps, le projet Escale a fait ses preuves et s'est agrandi. En août 2021 la direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) a accepté de financer 48 places pour le dispositif Escale. L'association a ainsi commencé à chercher et meubler d'autres appartements et des nouvelles personnes ont intégré le dispositif. Le nombre de bénévoles aussi n'a cessé d'augmenter et l'exigence de redessiner la structure du projet s'est imposée à l'association. Avec ce développement il a fallu définir un cadre réglementaire enclouant toute sorte de situation, applicable de manière transversale à chaque résident·e, de mieux définir les rôles et collaborations entre salarié·e·s et bénévoles. Si ce « retours aux racines » a été propice et a permis de fortifier le projet, des choses ont changé. Notamment, si dans le projet soumis à la Fondation Paris Habitat toutes

les personnes de l'Escale étaient issues de la recherche-action de la doctorante, à partir de l'ouverture des nouvelles places l'association fait partie des établissements recensés par le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) et c'est ce dernier qui oriente les personnes susceptibles d'intégrer l'Escale. Cela a entraîné plusieurs difficultés car l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne peuvent pas être notées dans les fiches d'orientation SIAO et par conséquent les travailleuses et travailleurs sociaux qui ne connaissent pas l'Escale et qui ont le souhait d'orienter des personnes dans des dispositifs LGBTQ non mixtes ne pouvaient pas le faire. Au même temps l'équipe a eu des problèmes car les personnes orientées par le SIAO ne rentraient pas toujours dans les critères d'accès à l'Escale (à cause de leur âge ou en termes de besoin d'un suivi plus cadrant) ou les personnes ne souhaitaient pas vivre en colocation. Plusieurs réunions ont été réalisées avec le SIAO afin de faciliter les orientations.

Si passer par le SIAO permet de recenser les demandes de toute personne dans le département, nous avons observé que ce système est néanmoins très limitant car les associations LGBTQ+ militantes qui n'ont pas de travailleuses et travailleurs sociaux ou qui ne sont pas rattachées à un compte SIAO sont dans l'impossibilité de créer des fiches SIAO et ainsi d'orienter des personnes ayant besoin d'un hébergement LGBTQ.

Il serait important de faciliter et accélérer la création d'un compte SIAO pour les associations qui sont en contact avec des personnes sans domicile fixe afin de décroître la durée d'attente pour accéder à un ou une travailleuse sociale en mesure de rédiger la fiche SIAO pour une demande d'hébergement.

Développement du projet et ressources humaines

Les bénévoles et les salarié·e·s recouvrent une place centrale dans ce projet et en assurent le bon déroulement. Si comme on l'a vu grâce à l'enquête de la DREES (Cabannes et Sigal, 2019), les taux d'encadrement des bénéficiaires au sein des centres d'hébergement ont baissé de manière très importante, l'expérience de l'Escale souligne l'importance non seulement d'avoir un nombre de salarié·e·s et bénévoles élevé, mais aussi d'en prendre particulièrement soin.

La mise en place de nouveaux appartements et l'entrée dans le dispositif d'autres bénéficiaires ont augmenté de manière considérable la file active des salarié·e·s et bénévoles tout en gardant le même nombre de salarié·e·s. Cela implique une moindre possibilité de réaliser des visites à domicile fréquentes et par conséquent ça affecte la qualité des accompagnements. L'expérience de ces deux années a démontré la nécessité d'une présence régulière de l'équipe au sein des appartements, afin d'anticiper autant que possible les problématiques liées à la vie

en collectivité et mieux accompagner les personnes moins visibles lors des autres activités collectives – cela a notamment permis à plusieurs reprises de remarquer des épisodes de dépression chez des résident·e·s qui n’auraient pas été vus autrement.

L’augmentation de la file active amène les professionnel·le·s à avoir moins de temps avec chaque bénéficiaire -et donc à être dans des conditions moins favorables pour mener les recherches nécessaires à orienter les résident·e·s vers des formations ou hébergements adaptés- et à être exposé·e·s davantage à une charge émotionnelle (Ravon, 2009b) très élevée car iels sont constamment confronté·e·s à des personnes en détresse qui auraient besoin d’un accompagnement très régulier. En plus, travailler avec des personnes victimes de violence et avec un passé de forte précarité impacte sur la santé mentale des salarié·e·s en augmentant le risque de développer des symptômes de stress traumatique secondaire (Tessier, 2018).

Ces conditions de travail peuvent amener à l’épuisement professionnel et au départ volontaire des salarié·e·s. Ce « turnover » (Pennaforte, 2011) a des impacts néfastes à la fois sur l’équipe salariée et bénévole et aussi sur les résident·e·s. Pour la première, cela implique une augmentation de la charge de travail jusqu’au recrutement d’une personne et une réorganisation des tâches (Griffeth, Hom, & Gaertner, 2000), une perte de connaissances et de compétences précieuses (Shaw, Gupta, & Delery, 2005), et impactent le climat de travail constitué par les liens interpersonnels entre collègues. Pour les deuxièmes, « voir partir » des personnes avec lesquelles les résident·e·s avaient développé des liens de confiance crée une nouvelle rupture dans leur parcours et constitue un obstacle supplémentaire dans l’accompagnement, notamment pour ce qui concerne l’accès aux soins. Comme il a été documenté en effet, la relation de confiance établie entre un·e bénéficiaire et un·e salarié·e est déjà thérapeutique en soi (Agrali, 2018 :21), elle est la clé pour que les résident·e·s expriment leurs besoins et projets en adhérant à l’accompagnement (Rothé, 2010).

Afin de réduire les risques d’épuisement professionnel et de turn-over (Bouterfas et al., 2016), nous recommandons d’augmenter le taux d’encadrement pour chaque bénéficiaire -à la fois pour ce qui concerne le temps infirmier, psychologique, juridique, d’insertion professionnelle et social-, de garder les temps d’Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) qui se déroulent une fois par mois qui permettent à l’équipe d’analyser en détail des situations complexes et trouver des solutions (Ravon, 2009a), enfin de prendre soin de la relation entre les salarié·e·s et la hiérarchie afin de tisser un lien de confiance et de reconnaissance mutuelle.

Des structures généralistes formées aux spécificités LGBTQ.

L'équipe Escale soutient les démarches de sensibilisation et formation réalisées par différentes associations (ARDHIS, ACCEPTESS-T, FAS Ile de France, etc.) auprès des professionnel·le·s des établissements d'hébergement généralistes et elle souhaite que les thèmes des inégalités et des discriminations de genre et sexuelles soient intégrées dans les modules de formation des travailleur·ses sociaux·les. L'objectif étant que les structures généralistes puissent toutes bien accueillir et accompagner les personnes LGBTQ+.

→ **Propositions :**

Créer des logements en bail glissant en s'inspirant du modèle du « logement d'abord ».

En France, les politiques publiques du « logement d'abord » ont été mises au cœur de l'action de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) via le plan quinquennal 2018-2022. Ce plan vise à orienter les personnes sans domicile vers un logement durable plutôt que vers des prises en charge « par paliers » (Cour des comptes, 2021) prévoyant une ou plusieurs phases d'hébergement temporaires avant que la personne puisse enfin accéder au logement. Ce modèle s'adresse à toute personne sans logement personnel, quel que soit sa santé mentale, et prévoit un accompagnement médico-social pluridisciplinaire adapté à sa situation globale.

Dans ce rapport nous avons observé la difficulté pour les résident·e·s de l'Escale à quitter la colocation pour aller dans une chambre de foyer et le rêve partagé par tou·te·s d'accéder à un logement autonome. Il serait intéressant d'adapter le modèle « un logement d'abord » aux personnes en errance résidentielle LGBTQ accompagné·e·s à l'Escale. À travers le mécanisme de l'intermédiation locative, l'association pourrait, avec l'accord préalable du bailleur social, louer un logement avec l'objectif de faire glisser le bail au nom de la/du sous-locataire²⁹. Dans ce cas, à la place de proposer des colocations, la personne serait hébergée à titre individuel. Le/la résident·e serait suivi·e par l'équipe pluridisciplinaire et les bénévoles tout au long de son accompagnement et ferait face à un moindre nombre de ruptures résidentielles.

Cependant, des discriminations systémiques se nichent aussi dans ce modèle et empêchent la totalité des personnes en situation de précarité résidentielle d'avoir accès à un logement : les personnes exilées qui n'ont pas obtenu leur statut de réfugié·e·s ou de protection subsidiaire

²⁹ Pour plus d'informations concernant le logement en bail glissant, consulter : ANIL, FNARS, USH, *Recommandations pour une mise en œuvre du bail glissant*, Paris, juillet 2010. Disponible à l'adresse : <https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/Bail%20glissant.pdf>

ne sont pas éligibles au « logement d'abord ». Dans ce rapport nous avons mis en avant les impacts des longues procédures juridiques sur la santé mentale et physique des résident·e·s exilé·e·s LGBTQ, sur la possibilité de « bien vivre » en colocation et sur la consommation de substances psychoactives pour fuir la réalité. Afin que les personnes exilées ne soient pas davantage discriminées et exclues du logement d'abord, des réformes structurelles des politiques migratoires et du champs de l'AHI seraient nécessaire.

Garantir l'hébergement aux personnes les plus précarisées du droit d'asile

L'Île-de-France concentre à elle seule presque la moitié des exilé·es ayant déposé une demande d'asile (Doyen *et al.*, 2021) et connaît une saturation structurelle des dispositifs d'hébergement généralistes et du Dispositif National d'Accueil pour les demandeur·ses d'asile (Benoit *et al.*, 2022 ; Ministère de l'Intérieur, 2020). La sociologue Pascale Dietrich-Ragon (2017) a montré, en analysant les données de l'enquête Sans Domicile 2012, que les personnes exilées ont plus de risques, par rapport aux personnes nées en France de parents français, d'accéder à des dispositifs d'hébergement peu protecteurs. En partant de ce constat, le travail de thèse de Noemi Stella montre que les exilé·es les plus marginalisé·es du droit d'asile sont orienté·es vers les dispositifs en bas de l'« escalier » modélisé par Sahlin (2003) avec des durées de prise en charge particulièrement courtes, souvent sans accompagnement social et avec une majorité de « sorties sèches », c'est-à-dire que la personne se retrouve sans abri à la sortie de la structure d'hébergement, et non pas orientée vers une autre structure. Les exilé·es LGBTQ+ précarisé·es au niveau juridique sont ainsi non seulement majoritairement contraint·es à des ruptures résidentielles fréquentes et répétées, mais ils/elles expérimentent aussi des violences de genre et sexuelles spécifiques lors des mises à l'abri dans les dispositifs d'hébergement temporaires (Sauvaire et Stella, 2022). De manière générale donc, les « meilleurs » dispositifs d'hébergement, c'est-à-dire qui disposent en majorité de chambres individuelles, qui permettent une autonomie alimentaire -donc cuisine individuelle ou accès à une cuisine collective-, qui sont en diffus et de petite taille, sont ainsi ceux destiné·es aux personnes les plus rapidement « employables » et donc re-insérables dans les marchés de l'emploi et du logement autonome ou accompagné. Or, la majorité du public accompagné aujourd'hui à l'Escale ne présente pas ces conditions : à l'entrée dans le dispositif les résident·es sont souvent en demande d'asile, debouté·es, dit·es « sans-papiers », demandeur·ses d'un titre de séjour pour soins, et que minoritairement réfugié·es ou français·es.

À la lumière de cela, s'il fallait imaginer quelque indication pour les associations qui auraient envie de mettre en place un projet similaire à l'Escale, le premier point concerne la nécessité d'en garantir l'accès aux personnes les plus marginalisées du droit d'asile et de former les équipes aux discriminations LGBTQ+phobes et aux parcours de violence propres aux trajectoires d'exil et aux troubles psychiques.

Le budget d'un hébergement en diffus pour personnes LGBTQ+ à Paris

Pour les structures et associations qui s'intéressent au modèle de l'Escale, nous avons rédigé un modèle économique de l'Escale correspondant à 48 places en diffus à Paris distribuées dans des appartements où les résident·es vivent en colocation.

Premièrement, il est nécessaire de souligner le fait que les structures en diffus, comme l'Escale, ont des coûts moyens par place moindres par rapport aux établissements en regroupé. Par exemple, pour ce qui concerne les CHRS qui fournissent l'hébergement, l'alimentation, l'accueil et l'accompagnement, nous avons le GHAM (Groupes Homogènes d'Activité et de Moyens) 3D qui concerne les structures hébergeant en diffus, et le GHAM 3R qui concerne l'hébergement en regroupé (c'est-à-dire en collectif). Les différences de tarifs et de coûts entre les deux sont remarquables. Si on analyse les tarifs plafonds nationales pour l'année 2022 établies à l'article 2 de l'arrêté du 12 avril 2022³⁰, elles s'établissent à 17 813 €, soit environ 49€ place/jour pour le GHAM 3D et à 20 551€, soit environ 56€ place/jour pour le GHAM 3R. Si on recentre la focale sur les coûts de ces différents GHAM au niveau francilien, l'écart en termes de coût reste significatif. Pour le GHAM 3D le coût moyen /place est de 16 784 €, soit 46€ place/jour, contre 19 106€, soit 52€ place/jour pour le GHAM 3R (DRIHL, 2019 :13). Les structures en diffus présentent ainsi des coûts moindres par rapport aux établissements en collectif.

Le CHU Escale rentre dans la catégorie de GHAM 3D et présente un coût moyen par place de 16 060 €, soit 44€ place/jour.

Il a un coût moyen par place/jour inférieur à celui des CHRS franciliens qui ont des coûts moyens de 17 219€, soit 47€ place/jour (DRIHL, 2019) et des coûts supérieurs aux

³⁰ Arrêté du 12 avril 2022 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du même code au titre de l'année 2022

NOR : LOGI2211591A

ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/4/12/LOGI2211591A/jo/article_2

JORF n°0094 du 22 avril 2022

Texte n° 39

financements déclarés par les CHU enquêtés par la FAS (2021) qui s'établissent à 27€/jour/place en moyenne (soit 9 855€ par an par place).

Cet écart entre le statut de CHU de l'Escale et ses coûts moyens qui se rapprochent des structures CHRS s'expliquent par son fonctionnement et le public accompagné. L'Escale en effet accompagne un public spécifique, dispose d'une équipe pluridisciplinaire, propose des chambres individuelles (et non partagées) et garantie l'accès à une cuisine pour chaque résident·e. Selon l'enquête ENC 2017 (DRIHL, 2019) les CHRS -tout GHAM confondu- proposant l'accompagnement de publics spécifiques présentent des coûts moyens par place de 17 647€, soit 48€ place/jour en Île-de-France. L'accompagnement d'un public spécifique demande ainsi des ressources supplémentaires afin de pouvoir proposer un accompagnement psychologique et médical, des espaces plus sécurisés (comme le fait de ne pas partager l'espace personnel) et des équipes formées à l'accueil de ce public.

Pour ce qui concerne le détail des coûts de l'Escale et la répartition des ETP, le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel de l'Escale pour 48 places de 2022³¹, correspondant à 12 appartements en diffus. Les appartements appartiennent tous au parc social, cela peut expliquer les prix du loyer qui sont bien inférieurs à ceux du parc locatif parisien privé.

Charges Escale 48 places

Achats	62 239
Appartements (location, entretien, etc.)	334 818
Autres services extérieurs (frais postaux, télécommunications, etc.)	83 130
Impôts et taxes	20 755
Charges du personnel (salaires, charges sociales)	303 977
Aides financières	87 600
Dotations aux amortissements et provisions	19 200
TOTAL DES CHARGES	911 719

ETP

Directeur·ice	0,10
Educateur·ice spécialisé·e	1,00
Travailleur·se social·e	1,50
Infirmier·e	0,50

³¹ Étant donnée la date de réalisation du budget, les salaires ne tiennent pas en compte la revalorisation salariale des professionnels de l'accompagnement socio-éducatif suite aux accords du Ségur. Aujourd'hui les charges du personnel seraient donc plus élevées par rapport aux estimations du tableau.

Chef·fe de service	1,00
Chargé·e d'insertion	1,00
Juriste	0,20
Psychologue	0,50
Fonction support	0,20
Bénévoles	0,50
Total	6,50

L'Escale prévoit 6 ETP salarié·e·s pour 48 places, donc d'1 ETP pour environ 8 places, soit un ratio moyen de 0,12 ETP par place. La proportion d'ETP de l'Escale se rapproche ainsi plus d'un CHU – dont le ratio moyen d'ETP par place s'établit à 14,2 ETP pour 100 places / 1 ETP pour environ 7 places, soit à 0,14 ETP par place (FAS, 2021) - que des CHRS GHAM 3D franciliens qui ont un ratio moyen de 0,18 ETP par place, soit 1 ETP pour 5 places environ (DRIHL, 2019). Pour ce qui concerne l'accompagnement social de l'Escale, le ratio s'établit à 0.05, soit 2.50 ETP pour 48 places/ 1 ETP pour 20 places. À cela il faut ajouter les 15 bénévoles qui ont réalisé 830 heures en un an, ce qui représente environ 0.50 ETP³² supplémentaire.

Comme nous l'avons montré tout au long du rapport, l'engagement de ce projet a été, depuis la création de la recherche-action, de créer un dispositif qui ne discrimine pas les personnes les plus précarisées du droit d'asile ni les personnes LGBTQ+ et qui respecte les résident·es en fournissant des conditions matérielles de vie dignes. Par rapport à d'autres établissements d'hébergement temporaire, l'Escale cherche à donner une majeure liberté dans la conception des règlements internes et la possibilité d'avoir une vie intime et sexuelle dans un cadre sécurisé. Cependant, ces deux ans d'expérimentation ont visibilisé quelques points d'amélioration du projet Escale qui auraient un impact sur le budget :

- Comme nous l'avons déjà souligné dans ce rapport, au vu des problématiques rencontrées dans les appartements de plus grande taille, il serait important de favoriser des appartements de petite taille n'accueillant que 3/4 colocataires maximum. Cela coûterait donc plus cher par rapport à l'Escale actuelle car les appartements de petite taille sont plus coûteux et les plus demandés en zone parisienne, et ça malgré le fait

³² En reprenant la note de calcul des ETP bénévoles de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2106164/NTAB07.xls>), le nombre de bénévoles en équivalent temps plein est estimé en divisant le nombre total d'heures effectuées par les bénévoles par le volume d'heures travaillées annuel théorique de 1 645, soit 35 heures de travail par semaine pendant l'année, en tenant compte de cinq semaines de congés.

qu'actuellement l'Escale dispose de partenariats avec des bailleurs sociaux tels que Elogie-Siemp et la RIVP.

- Les aides financières. Actuellement les résident·es qui n'ont pas de ressources bénéficient de 100 euros/mois pour l'alimentation et l'achat de biens de première nécessité. L'équipe constate cependant que ce montant est souvent insuffisant pour couvrir leurs besoins de base et propose de le hausser à 150 euros/mois. L'aide au transport et les aides exceptionnelles resteraient inchangées comme dans l'Escale actuelle.

Bibliographie

Agrali Sibel, « La pluridisciplinarité comme cadre de travail. À la rencontre des personnes victimes de violences politiques », *Mémoires*, vol. 73, no. 2, 2018.

Agrali Sibel, Morel Eléonore, Vuillard Joséphine, Fanget Delphine, Laurence Sophie et Reboul Christian, *La souffrance psychique des exilés. Une urgence de santé publique*, Centre Primo Levi, Juin 2018.

Amari Salima, *Lesbiennes de l'immigration : Construction de soi et relations familiales*, Editions du Croquant, 2018.

ANIL, FNARS, USH, *Recommandations pour une mise en œuvre du bail glissant*, Paris, juillet 2010.

Aranda Mauricio, *Une assistance à deux vitesses : socio-histoire de l'hébergement social des sans-abris depuis les années 1950*, Université Paris Nanterre, Thèse soutenue le 29/11/2019.

Arnal Caroline, Haegel Florence, « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives », *Participations*, 2019/3 (N° 25), p. 83-107.

Baubet Thierry. « Les troubles mentaux des étrangers en quête d'asile : l'état des savoirs », *Plein droit*, vol. 131, no. 4, 2021, pp. 11-14.

Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (coordonnée par), *Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED - INSEE, 2010.

Becker Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Éditions Métailié, 1985.

Beltran Grégory, *La santé mentale des personnes migrantes LGBTI : inégalités, discriminations, ressources*, Odenore, mai 2020.

Benoit Vanessa, Delsol Christine et Tran Laufman Florence, « Rapport d'activité 2021 » Samusocial de Paris, 2022.

Boutefas Naouële, Desrumaux Pascale, Leroy-Fremont Nathalie *et al.*, « Charge de travail, justice, soutien et résilience : quels effets sur l'épuisement professionnel des travailleurs sociaux et quelles médiations par la satisfaction des besoins ? », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2016/2 (Numéro 110), p. 177-207.

Cabannes Pierre-Yves et Sigal Mathieu, « Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale », LES DOSSIERS DE LA DREES, N° 46 • décembre 2019.

Chartrain Cécile, « Les Jeunes Face aux Discriminations Liées à l'Orientation Sexuelle et au Genre : Agir Contre les LGBT-phobies », *Cahiers de l'action* 40. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2013.

Colin Valérie et Laval Christian, *Santé mentale et demandeurs d'asile en région Rhône-Alpes. Modalités cliniques et inter partenariales*, ORSPERE-ONSMP, Mars 2015.

Colin Valérie, Pichon Adrien et Bonneval Loïc, *Aspects psychosociologiques et éthiques de l'accompagnement au logement de personnes ayant un long parcours d'errance. De la nécessité d'habiter la relation d'accompagnement*, Rapport de recherche, ONSMP-ORSPERE, CH Le Vinatier, Février 2012.

Couriol Yvan, *Précarisation de l'accueil et vulnérabilités des demandeurs d'asile*, Actes de la journée d'étude « Vulnérabilités et demande d'asile » Orspere-Samdarra, 6 décembre 2017, Lyon.

Cour des comptes, *L'hébergement et le logement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire du printemps 2020 - Tome I*, 18-03-2021.

Courreges Cécile, Fournier Valentine, Imbaud Dorothée, *Mission d'évaluation relative à la mise en place d'un SIAO unifié en Île-de-France*, Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Juin 2021.

DasGupta Debanuj, "The Politics of Transgender Asylum and Detention." *Human Geography* 12 (3): 1–16, 2019.

Dietrich-Ragon Pascale, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, vol. 72, no. 1, 2017.

Doyen Pauline, Piva Annaëlle et Sebillotte Oriane, *Les oubliés du droit d'asile. Enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant 5 structures d'accueil à Paris*, Paris, novembre 2021.

DRIHL, Résultats de l'enquête nationale des coûts 2017 sur le secteur de l'hébergement en Île-de-France, 2019 : 13.

DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement), *Situation de l'habitat et de l'hébergement au 31 décembre 2021*, Suivi du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), juillet 2022.

Duvoux Nicolas et Vezinat Nadège, « Quand le collectif remobilise l'insertion professionnelle. Un dispositif à contre-courant des logiques d'individualisation des parcours », *Agora débats/jeunesses*, vol. 91, no. 2, 2022.

Einhorn Lou, Tremblay Vincent et Zeroug-Vial Halima, « Reconsidérer les frontières du soutien en santé mentale », *Rhizome*, vol. 73, no. 3, 2019.

Einhorn-Jardin Lou, Tremblay Vincent et Beigbeder Nicolas, *Bénéficiaire d'une protection internationale... Et après ? Pour une prise en charge effective en santé mentale*, Rapport réalisé par l'Orspere-Samdarra 2019.

FAS, *Accueil et accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement en Ile de France*, Paris, 2020.

FAS, *Le financement de l'hébergement d'urgence et les prestations associées. Analyse des réponses à l'enquête sur le « juste prix » de l'hébergement d'urgence*, Paris, Octobre 2021.

Forum Réfugiés et Cosi, *Accompagnés par Accelair et...après ?* Résultats de l'enquête réalisée en 2019 auprès de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés par le programme d'intégration Accelair Rhône, 16-11-2020.

Freedman Jane, « Peur, honte, humiliation ? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe », *Migrations Société*, vol. 168, no. 2, 2017.

Gardella Édouard et Arnaud Amandine, *Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux*, Rapport final, Observatoire du Samusocial de Paris et ONPES, février 2018.

Gaspard Lion, *Des hommes, des bois. Déboires et débrouilles. Ethnographie des habitants du bois de Vincennes*, Master 2 - Mention Territoires, Espaces, Sociétés réalisé au sein de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Dossier d'études N. 159, 1er prix Cnaf 2012, Janvier 2013.

Griffeth, Rodger W., Peter W. Hom, and Stefan Gaertner, "A Meta-Analysis of Antecedents and Correlates of Employee Turnover: Update, Moderator Tests, and Research Implications for the Next Millennium." *Journal of Management* 26, no. 3, June 2000.

Haapajärvi Linda, Mesgarzadeh Samina et Watkin Thomas, « Introduction. Faire et défaire les solidarités communautaires », *Sociétés contemporaines*, 1, 109: 5-10, 2018.

<http://www.gisti.org/spip.php?article5153>

Kien Christina, Sommer Isolde, Faustmann Anna, Gibson Lacey, Schneider Martha, Krczal Eva, Jank Robert, Klerings Irma, Szelag Monika, Kerschner Berd, Brattstrom Petter and Gartlehner Gerald, "Prevalence of mental disorders in young refugees and asylum seekers in European Countries: a systematic review", *European child & adolescent psychiatry*, 28(10), 2018.

Kobelinsky Carolina. « Des corps en attente. Le Quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, vol. 10, no. 1, 2012, pp. 183-192.

— *Juger l'homosexualité, attribuer l'asile*, La vie des Idées.fr, publié le 17 décembre 2015 et consulté le 12-01-2022.

L'Autre Cercle & IFOP, *Un état des lieux de l'inclusion des personnes LGBT+ au travail en France*, 3^{ème} Baromètre LGBT+, juin 2022.

Laban Cornelis J., Gernaat Hajo B P E, Komproe Ivan H, Schreuders Bettine A., De Jong Joop T V M, "Impact of a long asylum procedure on the prevalence of psychiatric disorders in Iraqi asylum seekers in The Netherlands." *The Journal of nervous and mental disease* vol. 192,12, 2004.

Laval Christian, et Estecahandy Pascale, « Le modèle « Un chez-soi d'abord » au risque de sa diffusion », *Rhizome*, vol. 71, no. 1, 2019.

Macchi Odile et Oppenchaim Nicolas, *Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel*, Rapport d'enquête, Observatoire du Samusocial, février 2019.

Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, 20000

Masocha Shepard and Murray K Simpson, "Developing Mental Health Social Work for Asylum Seekers: A Proposed Model for Practice." *Journal of Social Work* 12, no. 4, July 2012.

Maurin Marine et Pichon Pascale, « L'organisation institutionnelle d'une économie de la pauvreté. L'expérience des individus sans domicile dans la France contemporaine », *Les Études Sociales*, n° 164, 2016.

Maury Caroline, Abbal Tahar and Moro Marie Rose, "Clinique du psychotraumatisme et erreur de diagnostic en situation transculturelle." *Annales médico-psychologiques* 174, 2016.

Ministère de l'Intérieur, *Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile & d'intégration des réfugiés 2021-2023*, 2020.

Neyton Auxence, Certes Nicolas et al., *Rapport sur les LGBTIphobies 2022*, SOS homophobie, Paris, mai 2022.

Nielsen Signe S., Marie Norredam, Karen L. Christiansen, Carsten Obel, Jorgen Hilden, and Allan Krasnik, "Mental health among children seeking asylum in Denmark - the effect of

length of stay and number of relocations: a cross-sectional study." *BMC Public Health* 8, 2008.

Pennaforte Antoine, « Le développement de l'implication organisationnelle par la formation en alternance, un impact durable sur le turnover dans le monde des services », @GRH, (1),2011.

Pestre Élise, *La vie psychique des réfugiés*, Paris, Payot, 2010.

Phan Olivier, « Les Mineurs Non Accompagnés dits « de la Goutte d'Or », *Nouvelle Revue de l'Enfance et de l'Adolescence*, vol. 4, no. 1, 2021.

Pichon Pascale, *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris, Éditions Aux Lieux d'Être, 2007.

— « Sortir de la rue. Question de recherche et enjeu d'action », *Le sociographe*, vol. 48, no. 4, 2014.

Picot Pauline, « « Par nous, pour nous » : les dimensions émotionnelles de la production du « Nous » dans l'action collective antiraciste. » *Lien social et Politiques*, numéro 86, 2021.

Ravon Bertrand, « L'extension de l'analyse de la pratique au risque de la professionnalité », *Empan*, vol. 75, no. 3, 2009a.

— « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales*, vol. 152, no. 2, 2009b.

Rist Barbara, Rouxel Sylvie (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018.

Rothé Céline. « « Jeunes en errance ». Les effets pervers d'une prise en charge adaptée », *Agora débats/jeunesses*, vol. 54, no. 1, 2010.

Ryan Dermot A., Fiona E. Kelly, and Brendan D. Kelly. "Mental Health Among Persons Awaiting an Asylum Outcome in Western Countries: A Literature Review." *International Journal of Mental Health* 38, no. 3, 2009.

Sahlin Ingrid, *The Staircase of Transition: Survival through Failure*, paper to be presented in the ICCR seminar on housing and social inclusion, Brussels, January 2003.

Salmona Muriel, « La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma », *Les Cahiers de la Justice*, N° 1, 2018.

Sauvaire Jo et Stella Noemi, “Down-and-Out in Paris: being LGBTQ and Homeless, a Compulsory Performance of Gender and Sexuality”, *Gender, Place & Culture*, 2022.

Scott James C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Amsterdam Éditions, 2019 [1990].

Shaw Jason, Gupta Nina & Delery John, “Alternative conceptualizations of the relationship between voluntary turnover and organizational performance”, *Academy of Management Journal*, 48(1), 2005.

Spivak Chakravorty Gayatri, *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Traduit de l'anglais par Jérôme Vidal, Éditions Amsterdam, [1988], Paris 2009.

Tcholakova Albena. « L'étape d'après. Travail et déclassement subjectif des réfugié·e·s en Bulgarie », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, no. 4, 2017.

Tessier Véronique, *Prévalence et facteurs de risque les plus fortement associés à la présence de stress traumatique secondaire chez les intervenants sociaux en protection de la jeunesse*, Mémoire de maîtrise en service social, Université de Laval, Québec, Canada, 2018.

Trachman Mathieu et Lejbowicz Tania, « Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques », in *Violences et rapports de genre*, Brown E., Debauche A., Hamel C. et Mazuy M. (dir.), Ined éditions, Paris, 2020.

United Nations High Commissioner for Refugees, *Guidelines on International Protection: Gender-Related Persecution within the context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or its Protocol relating to the Status of Refugees*, Genève, UNHCR, 2002.

Van der Vennet Laetitia, Van den Bogaard Roos Marie et LeVoy Michele, *Grandir sans papiers : les conséquences d'une enfance en séjour irrégulier en Europe*, PICUM, mars 2021.

Veïsse Arnaud, Wolmark Laure, Revault Pascal, Giacobelli Maud, Bamberger Muriel, Zlatanova Zoznitza, *Violence, vulnérabilité sociale et troubles psychiques chez les migrants/exilés*, Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (19-20):405-14, 2017.

Yaouancq Françoise et Duée Michel, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », in Hélène Guedj, Thomas Morin (coord.) « *France, portrait social - édition 2014* », Insee, 2014.